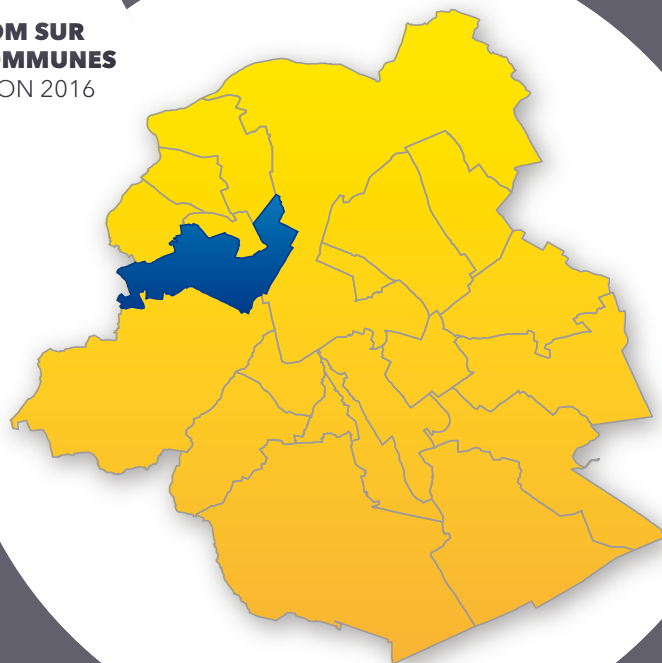




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

MOLENBEEK-SAINT-JEAN



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Molenbeek-Saint-Jean.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

4

2. POPULATION

10

2.1.	Évolution et mouvement de la population	10
2.2.	Structure par âge et sexe	11
2.3.	Nationalités	13
2.4.	Ménages	14

3. PETITE ENFANCE

15

3.1.	Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	15
3.2.	Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	15

4. ENSEIGNEMENT

17

4.1.	Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	17
4.2.	Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	18
4.3.	Retard scolaire	19

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

20

5.1.	Position socioéconomique de la population	20
5.2.	Taux d'activité, d'emploi et de chômage	21
5.3.	Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	22
5.4.	Travailleurs à temps partiel	22

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

23

6.1.	Emploi intérieur	23
6.2.	Entreprises	24
6.3.	Évolution 2006-2013	25

7. REVENUS

26

7.1.	Revenus fiscaux	26
7.2.	Personnes vivant avec une allocation	29
7.3.	Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	30

8. FINANCES COMMUNALES

31

8.1.	Indicateurs clés sur les finances communales	31
8.2.	Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	32
8.3.	Investissements	33

9. LOGEMENT

34

9.1.	Caractéristiques du parc de logements	34
9.2.	Parc de logements sociaux	35
9.3.	Loyers et prix de ventes immobilières	35

10. SANTÉ

37

10.1.	Santé des nouveau-nés	37
10.2.	État de santé général	39

GLOSSAIRE

42

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

46

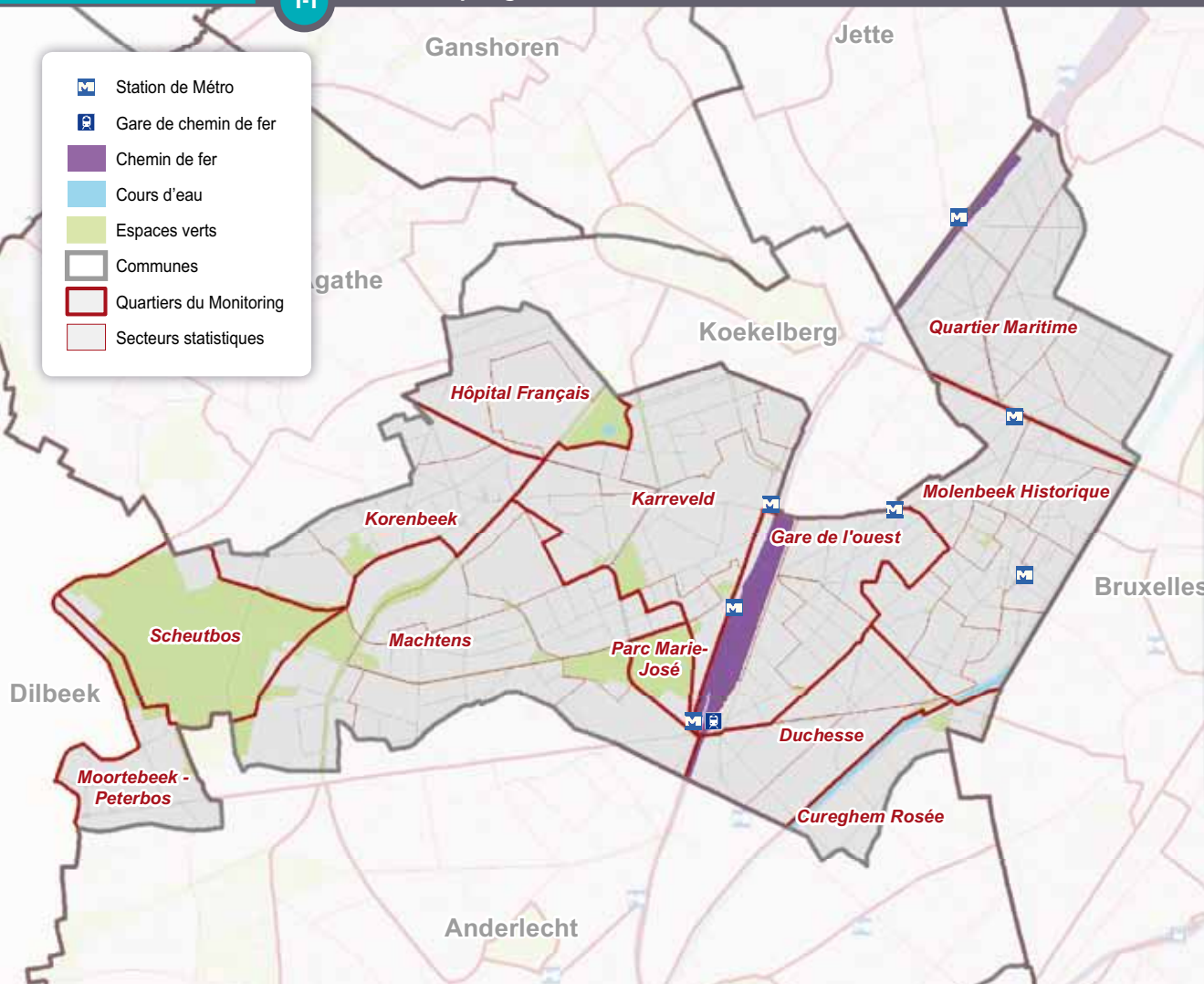
POUR EN SAVOIR PLUS

47

1. MOLENBEEK-SAINT-JEAN ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage de Molenbeek-Saint-Jean



PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

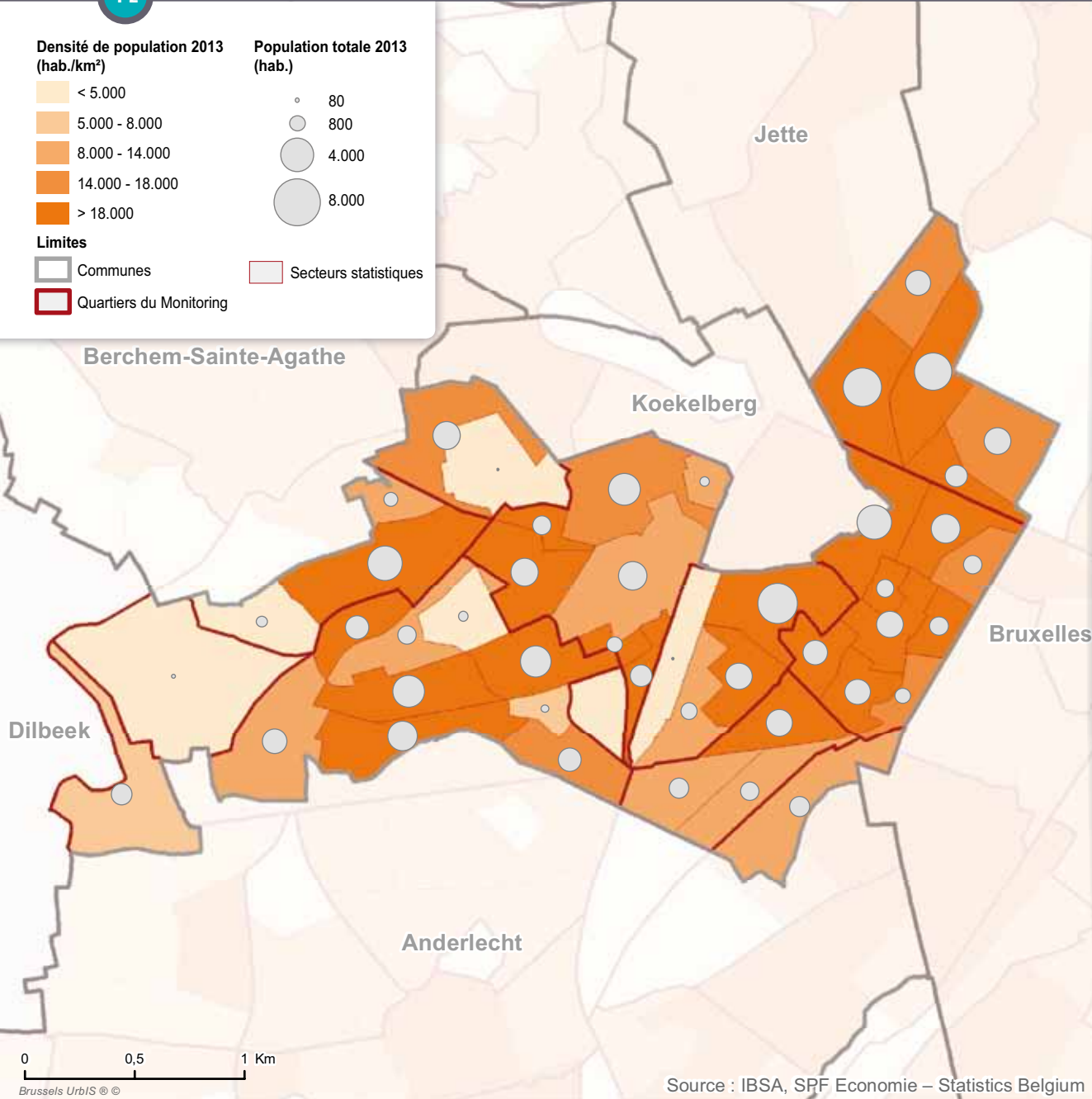
Molenbeek-Saint-Jean (5,9 km², 4 % du territoire régional) est une commune située à l'ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au nord par la Ville de Bruxelles (Laeken), Jette, Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe, à l'est par le canal et la partie centrale de la Ville de Bruxelles, au sud par Anderlecht et à l'ouest par Dilbeek (Région flamande).

La **carte de repérage** ¹⁻¹ permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentées les statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune de Molenbeek-Saint-Jean compte 12 quartiers, dont deux sont des parcs (parcs du Scheutbos et Marie-José). Le quartier Gare de l'Ouest, au centre de la commune, est en partie composé d'une zone ferroviaire. Cette zone est d'ailleurs aujourd'hui en cours de redéveloppement. La délimitation de certains quartiers ne concorde pas toujours avec les limites communales, car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, ce qui souligne la continuité du bâti urbain. C'est le cas notamment des quartiers Hôpital Français (avec Koekelberg), Korenbeek, Moortebeek-Peterbos, Machtens, Cureghem Rosée (avec Anderlecht) et du Quartier Maritime (avec la Ville de Bruxelles). Le territoire de la commune est très hétérogène et se caractérise par un mélange de quartiers résidentiels et d'anciens quartiers industriels, situés le long du canal. La chaussée de Gand, la chaussée de Ninove, le boulevard Léopold II et le boulevard Mettwie sont les principaux axes routiers qui traversent Molenbeek-Saint-Jean.

La structure **paysagère et urbanistique** de Molenbeek-Saint-Jean est hétérogène. La commune de Molenbeek-Saint-Jean est

¹ Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 47.

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Molenbeek-Saint-Jean, 1^{er} janvier 2013

partagée en deux parties par une voie ferrée. Elle sépare en effet Molenbeek-Saint-Jean-Est, qui fait partie de la couronne urbanisée depuis la première moitié du 19^e siècle ([première couronne](#)), de la partie ouest de la commune, fruit d'une urbanisation plus récente ([deuxième couronne](#)). L'ouest de la commune est moins densément peuplée.

L'est de Molenbeek-Saint-Jean et la zone du canal

Toute la partie orientale de la commune, située entre le canal et la Gare de l'Ouest, est fortement urbanisée et les espaces verts y sont très rares (y compris les jardins privatifs). Elle se compose des quartiers populaires tels que Molenbeek-Saint-Jean Historique, Gare de l'Ouest, Duchesse, Cureghem Rosée et le Quartier Maritime. Cette partie de la commune située en [première couronne](#) se caractérise par une densité de population très élevée (26 810 habitants/km² dans le quartier Molenbeek-Saint-Jean Historique) **1-2**. De manière générale, cette partie de la commune est constituée d'un bâti ancien. Les maisons mitoyennes et les petits immeubles de rapport dominent le paysage, parfois mêlés aux logements sociaux plus récents. L'axe de la chaussée de Gand se caractérise également par la présence de vieux bâtiments. L'ancien site des entrepôts de douanes Tour & Taxis fait également partie du Quartier Maritime, mais se trouve sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Le seul espace inhabité dans cette partie de la commune est le terrain ferroviaire de la Gare de l'Ouest, qui forme une véritable coupure topographique et sociale au sein de la commune.

Depuis le début des années 1990, un grand nombre de **projets urbains** ont été lancés, notamment dans le cadre des contrats de quartier (associant commune et Région) ou des fonds fédéraux (Beliris ou Politique des Grandes Villes). La restriction de la circulation sur la chaussée de Gand, le réaménagement de la place communale et de la petite ceinture ouest le long du canal ou encore la reconversion de la brasserie Belle-Vue en hôtel et un centre de formation, ont modifié à certains endroits la fonction ou le caractère du bâti et de l'espace public dans l'est de Molenbeek-Saint-Jean. Depuis 1993, 13 contrats de quartier ont été lancés dans la commune, tous dans l'est de

Molenbeek-Saint-Jean. Deux sont encore en cours en 2015 (aux abords de Léopold II et de la Petite Senne). Dans le cadre des contrats de quartier, les investissements ont été réalisés essentiellement au niveau de l'aménagement de l'espace public, des infrastructures sociales, du logement et, dans une moindre mesure, dans le tissu économique et social. En marge de ces projets urbains initiés par les pouvoirs publics, Molenbeek-Saint-Jean connaît également un grand nombre d'initiatives (semi-)privées tentant d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer le tissu socio-économique.

À l'instar des quartiers anderlechtois situés en bordure du **canal**, cette partie de Molenbeek-Saint-Jean connaît actuellement une forte dynamique en matière de construction – principalement résidentielle – appelée à se poursuivre au cours des prochaines années. Ces quartiers sont en effet ciblés par les pouvoirs publics et des promoteurs (semi-)privés, qui y réalisent des projets de logement au travers des rénovations ou de nouvelles constructions. Bon nombre d'anciens sites industriels sont convertis en logements, ateliers et lofts. L'espace public a également fait l'objet d'investissements importants, même si les espaces verts accessibles au public restent très rares dans cette partie de la commune.

Dans le quartier de la rue Heyvaert, la commune et la Région souhaitent le déménagement du commerce de voitures d'occasion vers une zone du port dans le nord-est de la Région afin de libérer l'espace pour des activités économiques plus diversifiées et pour la production de logements mixtes. Dans le cadre de la ZEMU (Zones d'entreprises en milieu urbain), la commune planifie également, avec la Région ainsi que des acteurs privés, une réurbanisation des anciens quartiers industriels (Molenbeek-Saint-Jean Historique et le Quartier Maritime). L'objectif de l'opération est de réorganiser l'espace en une zone mixte incluant du logement, des résidences services, des entreprises, des commerces et de renforcer le canal comme axe de mobilité douce.

Parmi les projets planifiés dans un avenir proche, on peut citer la rénovation de la rue du Comte de Flandre et de la rue Loquenghien (Ville de Bruxelles) prévue de longue date. On attend aussi pour les années à venir certains changements importants dans la zone du canal, au travers notamment du réaménagement de la Porte de Ninove (réaménagement du carrefour et aménagement d'un nouveau parc régional). On peut également ajouter à la liste d'autres projets tels que le lancement du réaménagement de la Gare de l'Ouest, la construction d'un pont piétonnier au-dessus du canal ainsi que la création de nouveaux logements, d'un nouveau parc, de bureaux supplémentaires, de parkings et d'une nouvelle ligne de tram sur le site de Tour & Taxis. Autant de projets qui auront un impact considérable sur les quartiers environnants de Molenbeek-Saint-Jean.

L'ouest de Molenbeek-Saint-Jean

L'ouest de la commune a été urbanisé largement après la Seconde Guerre mondiale et fait partie de la **deuxième couronne** urbaine de la Région bruxelloise. Les quartiers Hôpital Français, Karreveld, Korenbeeket Machtens se distinguent par quelques bâtiments en hauteur et la présence de grands parcs (Marie-José et Scheutbos). Ces quartiers résidentiels sont essentiellement composés d'immeubles d'appartements, entrecoupés de maisons mitoyennes, bel-étages, de villas et – en bordure de l'ancien centre de distribution de Delhaize – d'anciennes maisons ouvrières. Le plateau du Scheutbos, vaste espace vert semi-rural à l'extrémité ouest de la commune, est également une importante zone non urbanisée de Molenbeek-Saint-Jean. Ce site est connu pour ses **qualités paysagères** et sa grande biodiversité, qui justifient son appartenance au **maillage vert et bleu** de la Région.

La **rénovation urbaine** est moins marquée dans cette partie de la commune qu'au niveau de son cœur historique. Il y a cependant quelques projets de construction de grande envergure (comme aux abords du stade Edmond Machtens) et une série de projets de rénovation et de construction de moindre ampleur, généralement réalisés par des particuliers ou des promoteurs immobiliers privés. Les pouvoirs publics ont essentiellement concentré leurs investissements sur le réaménagement de l'espace public, avec notamment la rénovation du parc Marie-José et du parc du Karreveld (Beliris), sans oublier celle de la piscine communale dans le quartier Machtens. Le boulevard Mettewie, axe très fréquenté, a également été réaménagé.

Logements sociaux

La commune est ponctuée de différents quartiers de logements sociaux. Molenbeek-Saint-Jean dispose d'un parc relativement important de logements sociaux (9 logements sociaux pour 100 ménages privés) par rapport à la moyenne régionale (7 pour 100). La commune compte plusieurs cités-jardins et ensembles remarquables de logements sociaux, parfois anciens et en partie rénovés (Saint-Lazare par exemple).

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Dans le sillage de son industrialisation précoce, la commune a connu à la veille de la Première Guerre mondiale un premier **pic démographique** historique (75 000 habitants). Après un léger recul, la population a stagné avant de croître à nouveau à partir de la fin des années 1990. Entre 2005 et 2015, la population de Molenbeek-Saint-Jean a augmenté de 22 % et la commune compte 95 576 habitants au 1^{er} janvier 2015, soit un peu plus de 8 % de la population de la Région.

Il y a dix ans, en 2005, la commune de Molenbeek-Saint-Jean affichait déjà une **structure d'âge** nettement plus jeune que la moyenne régionale. Ce rajeunissement s'est poursuivi sous l'effet de l'accroissement de la proportion de jeunes enfants et de leurs parents. Aujourd'hui, plus d'un quart de la population est âgée de moins de 18 ans et l'âge moyen est de 35 ans, ce qui fait de Molenbeek-Saint-Jean l'une des plus jeunes communes de la Région.

La population jeune se concentre dans les quartiers de l'est de la commune, là où la population issue de l'immigration est plus importante, alors que les personnes âgées sont localisées essentiellement dans l'ouest.

Les ménages d'une personne sont proportionnellement moins nombreux que dans la Région, tandis que les **familles avec enfants** (familles monoparentales incluses) y sont nettement surreprésentées. Les familles nombreuses constituent une part importante des ménages à Molenbeek-Saint-Jean.

À Molenbeek-Saint-Jean, 28 % de la population est de **nationalité étrangère**, un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne régionale. Notons que la plupart des habitants de nationalité étrangère résident dans la partie est de la commune.

Un peu moins d'un tiers des habitants de nationalité étrangère sont ressortissants de l'Europe des 15, une part nettement inférieure à la moyenne régionale. Les ressortissants de pays d'Afrique du Nord sont nombreux dans la commune, tout comme – mais dans une moindre mesure – les ressortissants de pays d'Afrique Subsaharienne. Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Marocains sont les plus représentés à Molenbeek-Saint-Jean en 2015. Leur présence reste importante en dépit de la baisse significative de leur nombre observée au cours des dix dernières années. Cela peut s'expliquer par différents facteurs comme la naturalisation et l'acquisition de la nationalité belge à la naissance, ou le fait qu'ils quittent la commune pour s'installer ailleurs. Les Roumains constituent le deuxième groupe le plus représenté parmi les personnes de nationalité étrangère, loin derrière les Marocains. Le nombre de Roumains a augmenté de façon

particulièrement rapide au cours de ces dernières années. Le nombre de Polonais s'est accru également, mais dans une moindre mesure. Enfin, une croissance significative du nombre d'Espagnols est enregistrée à Molenbeek-Saint-Jean.

Profil socio-économique

Molenbeek-Saint-Jean est l'une des communes les plus pauvres de la Région. Les habitants vivant avec un **salaire** faible, un revenu de remplacement ou une allocation d'aide sociale sont très nombreux dans la commune. La part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (ou équivalent)** parmi la population de 18-64 ans est en constante augmentation : en 2014, à Molenbeek-Saint-Jean, presque une personne de 18 à 64 ans sur dix est bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou équivalent ((E)RIS). Parmi les jeunes (18-24 ans), un jeune sur cinq vit avec un (E)RIS. En outre, 40 % de la population est **bénéficiaire de l'intervention majorée** pour l'assurance soins de santé, et ce pourcentage est encore plus élevé parmi les jeunes (près d'un jeune sur deux est concerné). Pour l'ensemble des catégories d'âge, ces pourcentages sont plus élevés à Molenbeek-Saint-Jean que dans la Région bruxelloise.

Il existe aussi d'importantes disparités au sein de la commune en termes de revenu. Molenbeek-Saint-Jean est située à la fois dans la **première** et la **deuxième couronne** de la Région, et abrite une population principalement composée par des ménages de la classe ouvrière et de la classe moyenne. Le revenu moyen est nettement plus faible dans la partie est et le centre historique de la commune. La situation financière des ménages est moins défavorable à l'ouest, où résident de nombreux ménages appartenant à la classe moyenne.

À Molenbeek-Saint-Jean, le **taux d'activité** est équivalent à celui observé au niveau régional (un peu plus de 60 % pour les 15-64 ans). Le taux d'activité est légèrement supérieur à la moyenne régionale chez les hommes tandis que l'inverse est observé chez les femmes. Dans la partie est de la commune (Molenbeek-Saint-Jean Historique, Quartier Maritime, quartier Gare de l'ouest et Cureghem Rosée), le taux d'activité, en particulier chez les femmes, est nettement plus bas que dans la partie ouest (Machtens, Korenbeek et Hôpital Français).

Près d'un tiers des actifs sont au **chômage** (dont deux tiers depuis au moins un an), soit une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale, tant pour les hommes que pour les femmes. Ici encore, il existe des écarts importants entre le quartier historique de Molenbeek-Saint-Jean et le reste de la commune : le pourcentage de chômeurs dans la partie est de la commune (Cureghem Rosée et Molenbeek-Saint-Jean Historique) est deux fois plus élevé qu'à l'ouest (Hôpital Français et Korenbeek). Le chômage touche une proportion très importante de jeunes dans la commune (plus

de quatre jeunes sur dix), et la proportion de demandeurs d'emploi sans diplôme du secondaire supérieur est plus élevée par rapport à la moyenne régionale. Le risque de chômage est par ailleurs plus important pour les personnes vivant dans le **croissant pauvre**, indépendamment du diplôme obtenu.

Enfin, le **taux d'emploi** est plus faible à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la moyenne régionale, en particulier pour les femmes. En outre, les Molenbeekois qui travaillent sont plus souvent à temps partiel que les Bruxelloises en général.

En termes d'**emploi intérieur** (postes de travail sur le territoire), la proportion de postes d'ouvriers est plus importante à Molenbeek-Saint-Jean (un emploi sur quatre) qu'au niveau régional. Ce constat est en lien avec, entre autres, la présence marquée du secteur du commerce et des transports à Molenbeek-Saint-Jean et en bordure du canal.

La commune abrite une population souvent précarisée, ce qui, combiné avec une forte natalité, implique qu'un nombre important d'**enfants** naissent dans des ménages sans revenu du travail (plus d'un tiers). Le taux de couverture en milieux d'**accueil de la petite enfance** à Molenbeek-Saint-Jean est le plus faible de la Région bruxelloise, avec à peine une place pour six enfants de moins de 3 ans. Cela correspond, en proportion, à deux fois moins de places par enfant dans les milieux d'accueil molenbeekois qu'au niveau de la Région dans son ensemble. En outre, il y a plus de places disponibles par enfant dans l'ouest de la commune que dans l'est, alors que les **quartiers** de l'est comptent beaucoup plus de jeunes enfants et de familles précarisées.

En termes d'**enseignement**, les élèves du secondaire qui résident à Molenbeek-Saint-Jean suivent (en proportion) plus fréquemment l'enseignement technique et surtout professionnel, et moins l'enseignement général qu'au niveau de la Région. Le retard scolaire des jeunes résidant à Molenbeek-Saint-Jean est important et plus marqué encore qu'au niveau régional, en particulier chez les garçons. Le nombre de jeunes molenbeekois inscrits dans l'enseignement spécialisé est également relativement élevé.

De manière générale, concernant le logement, les **loyers** et le **prix de l'immobilier** restent en moyenne plus bas à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau de la Région. La proportion de logements occupés par des locataires est un peu plus élevée qu'à l'échelle de la Région.

La situation sociale de Molenbeek-Saint-Jean a des répercussions sur ses **finances communales** : la part des recettes provenant des additionnels à l'impôt des personnes physiques est faible, de même que celle des additionnels au précompte immobilier. En 2013, les comptes budgétaires ordinaires de la commune de Molenbeek-Saint-Jean affichent un déficit et un résultat cumulé négatif.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** des Molenbeekois s'améliore mais reste inférieure à celle observée au niveau de la Région. En comparaison avec la Région bruxelloise, les hommes vivant à Molenbeek-Saint-Jean meurent plus précocement suite à des maladies chroniques des voies respiratoires. En outre, la participation aux programmes de dépistage organisé de certains cancers est inférieure à la moyenne régionale.

La santé dépend de nombreux facteurs dont les styles de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socio-économique relativement plus défavorable des Molenbeekois par rapport à la moyenne régionale pourrait expliquer en partie une espérance de vie inférieure à celle de la Région.

ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

La précarité

Le **chômage** et la **pauvreté** des habitants, qui concernent notamment un grand nombre de jeunes, constituent les grands défis de Molenbeek-Saint-Jean, une des communes affichant les revenus moyens les plus bas de la Région. La précarité financière d'une frange importante de la population, habitant essentiellement dans les quartiers populaires plus anciens et dans les logements sociaux, est à mettre en relation avec le taux de chômage élevé mais aussi avec les emplois peu qualifiés et moins rémunérés qu'occupent les habitants.

La question de la **qualification** se pose de diverses manières. En effet, le profil moins qualifié et donc de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs comme des problèmes de maîtrise du français et du néerlandais ou encore de discrimination à l'embauche peuvent contribuer à l'insertion très difficile des jeunes sur le marché de l'emploi. Notons également qu'à diplôme égal, on observe plus de chômeurs à Molenbeek-Saint-Jean qu'attendu en

fonction de la moyenne régionale. Eu égard à ces éléments, la précarité des jeunes et leurs perspectives d'avenir constituent des défis cruciaux à Molenbeek-Saint-Jean.

La situation peut apparaître comme plus favorable dans l'ouest de la commune, où la **population active** est largement constituée de classes moyennes disposant d'un emploi. On y trouve aussi de plus en plus de personnes qui viennent notamment des quartiers populaires de Molenbeek-Saint-Jean-Est et d'Anderlecht. Ces nouveaux arrivants n'étaient pas forcément les plus défavorisés dans leur quartier d'origine, mais ils contribuent à modifier la structure de la population des quartiers où ils s'installent.

La question du logement et des infrastructures

La précarité financière d'une grande partie de la population se traduit et se reproduit également au travers des **conditions de logement**, particulièrement dans les quartiers densément peuplés où le bâti est ancien et ce, tant dans le parc résidentiel privé que social. Alors que les familles nombreuses sont surreprésentées à Molenbeek-Saint-Jean, les logements spacieux adaptés sont au contraire sous-représentés, ce qui engendre des problèmes de **surpeuplement** importants dans les logements. Les familles les plus précarisées, souvent avec de jeunes enfants, sont concentrées dans ces quartiers affichant les loyers les plus bas de la Région, ou dans les quartiers de logements sociaux. Les mauvaises conditions de logement ont aussi un effet direct sur le bien-être et l'état de santé de la population. En marge des coûts induits par un parc immobilier en large partie obsolète, la concentration des groupes les plus vulnérables dans ce segment saturé du marché du logement représente un enjeu important.

La question des écoles et des crèches

Molenbeek-Saint-Jean fait partie des communes qui contribuent largement à la croissance démographique régionale. La commune compte de nombreux jeunes enfants et le nombre de naissances a fortement augmenté ces dix dernières années, impliquant un **rajeunissement** de la structure d'âge. Cela implique de nombreux défis en termes d'infrastructures publiques, d'offre de logements adaptés, mais également d'offre de milieux d'accueil pour la petite enfance et d'enseignement. Le manque de places en crèches est particulièrement important dans la commune, et le nombre d'élèves présentant un retard scolaire dans l'enseignement secondaire est élevé. La commune se retrouve ainsi devant un autre défi de taille.

Infrastructures destinées aux habitants précarisés de plus de 65 ans

Bien que la part de la population âgée ait diminué dans la commune ces dernières années, leur effectif reste important, de même que le nombre de personnes très âgées (85-89 ans). Ce constat ne s'applique pas uniquement à Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi à d'autres communes de la Région. La part des personnes vivant d'une garantie de revenus pour personnes âgées est toutefois supérieure à la moyenne régionale. Cela implique d'assurer une offre adaptée de soins et d'infrastructures notamment pour ces personnes âgées précarisées.

Politique de rénovation urbaine

Molenbeek-Saint-Jean est une commune très anciennement **industrialisée**, surtout dans sa partie proche de l'axe du canal. C'est là que l'espace public est le plus difficile à aménager, les décideurs devant concilier besoins des habitants (plus jeunes que la moyenne de la Région) et contraintes liées aux nombreuses activités économiques insérées dans le tissu urbain. L'espace public est limité, en particulier les espaces verts en bordure du canal. C'est aussi là que se pose le problème de la reconversion des friches industrielles.

Plus globalement, la multiplication des **opérations de développement et de rénovation urbaine**, largement menées par les acteurs privés, pose la question du caractère social de ces opérations, non seulement en termes d'infrastructures publiques (crèches, écoles, mobilité, ...), mais aussi d'insertion dans le tissu existant. Il s'agit notamment de faire bénéficier ces nouveaux développements et les infrastructures qui les accompagnent, d'une manière ou d'une autre, non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à ceux qui sont déjà en place. Il s'agit aussi d'anticiper la hausse du foncier accompagnant ces opérations pour éviter l'exclusion d'une frange significative de la population en place.

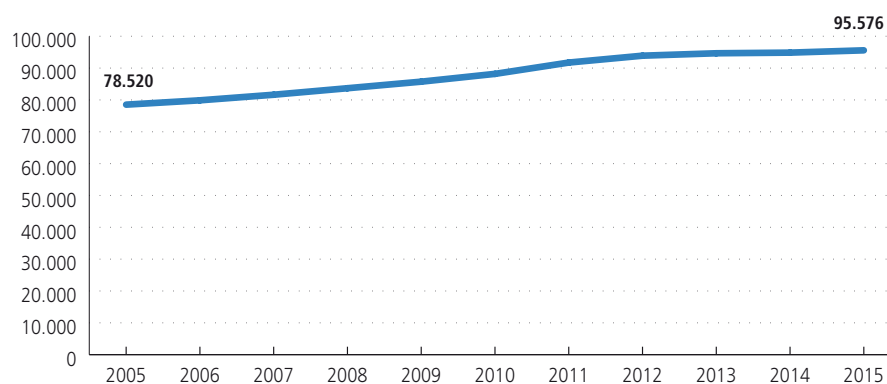
2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Molenbeek-Saint-Jean compte officiellement 95 576 habitants ²⁻¹, soit 8 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est élevée (16 222 personnes au km², contre 7 282 à l'échelle de la Région).

Entre 2005 et 2015, la population de Molenbeek-Saint-Jean a augmenté de 22 %, contre 17 % au niveau régional - ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2 % à Molenbeek-Saint-Jean, contre 1,6 % en Région bruxelloise.

2-1 Évolution annuelle de la population, Molenbeek-Saint-Jean, 1^{er} janvier 2005-2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En 2014, la population molenbeekoise a crû à un rythme légèrement inférieur mais proche de celui de la Région (0,8 % contre 1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
<i>Naissances (2014)</i>	1.839	19,3 ‰	18.514	15,8 ‰
<i>Décès (2014)</i>	738	7,8 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	1.101	11,6 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-1.630	-17,1 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	1.401	14,7 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	722	0,8 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		2,0 %		1,6 %
<i>Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium</i>				
<i>Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).</i>				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population apparaît nettement plus élevé à Molenbeek-Saint-Jean (12 ‰) qu'à l'échelle régionale (8 ‰) du fait du nombre de naissances relativement élevé (1 839) dans la commune. Le **taux de natalité** est en effet particulièrement élevé à Molenbeek-Saint-Jean (19 ‰, contre 16 ‰ au niveau régional).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Molenbeek-Saint-Jean car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Molenbeek-Saint-Jean (6 359) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (7 989) en 2014. Molenbeek-Saint-Jean fait partie des cinq communes qui présentent le solde migratoire interne le plus négatif

en Région bruxelloise. Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises (à une exception près) car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Molenbeek-Saint-Jean (3 006) dépassent le nombre de personnes qui ont quitté Molenbeek-Saint-Jean pour s'installer à l'étranger (1 605)³.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Molenbeek-Saint-Jean est l'une des communes les plus jeunes de la Région. Elle abrite en effet une proportion particulièrement importante et croissante de jeunes : en 2015, pas moins de 28,5 % de la population a moins de 18 ans (contre 27 % en 2005). En revanche, tant les proportions de la population d'âge actif (18-64 ans) que de la population de 65 ans et plus sont inférieures à Molenbeek-Saint-Jean en comparaison avec l'échelle régionale. En termes d'évolution, la proportion croissante de jeunes s'accompagne d'une diminution de la part des personnes âgées de 65 ans et plus (qui passe de 14 % en 2005 à 12 % en 2015) **2-3**.

	2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015							
	Molenbeek-Saint-Jean				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	21.136	26,9	27.203	28,5	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	46.330	59,0	57.070	59,7	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	11.054	14,1	11.303	11,8	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	78.520	100,0	95.576	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Il y a 10 ans, en 2005, Molenbeek-Saint-Jean indiquait déjà un âge moyen inférieur à celui de la Région. En 2015, l'âge moyen dans la commune est parmi les plus bas de la Région (34,9 ans, contre 37,4 pour la Région).

La part importante de jeunes et la faible part de personnes de 65 ans et plus implique un **coefficient de vieillissement** particulièrement bas à Molenbeek-Saint-Jean (42 % contre 58 % en Région bruxelloise). Il a en outre diminué de façon importante entre 2005 et 2015. On notera toutefois que le **coefficient de séniorité** a augmenté à Molenbeek-Saint-Jean, et est proche de celui de la Région bruxelloise en 2015.

Le **ratio de dépendance** est quant à lui particulièrement élevé (67,5 % contre 56 % dans la Région), ce qui s'explique par la proportion élevée de jeunes dans la commune.

Enfin, la proportion d'hommes est légèrement plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale (avec un **rapport de masculinité** de 99 hommes pour 100 femmes contre 95 pour 100 à l'échelle régionale) **2-4**.

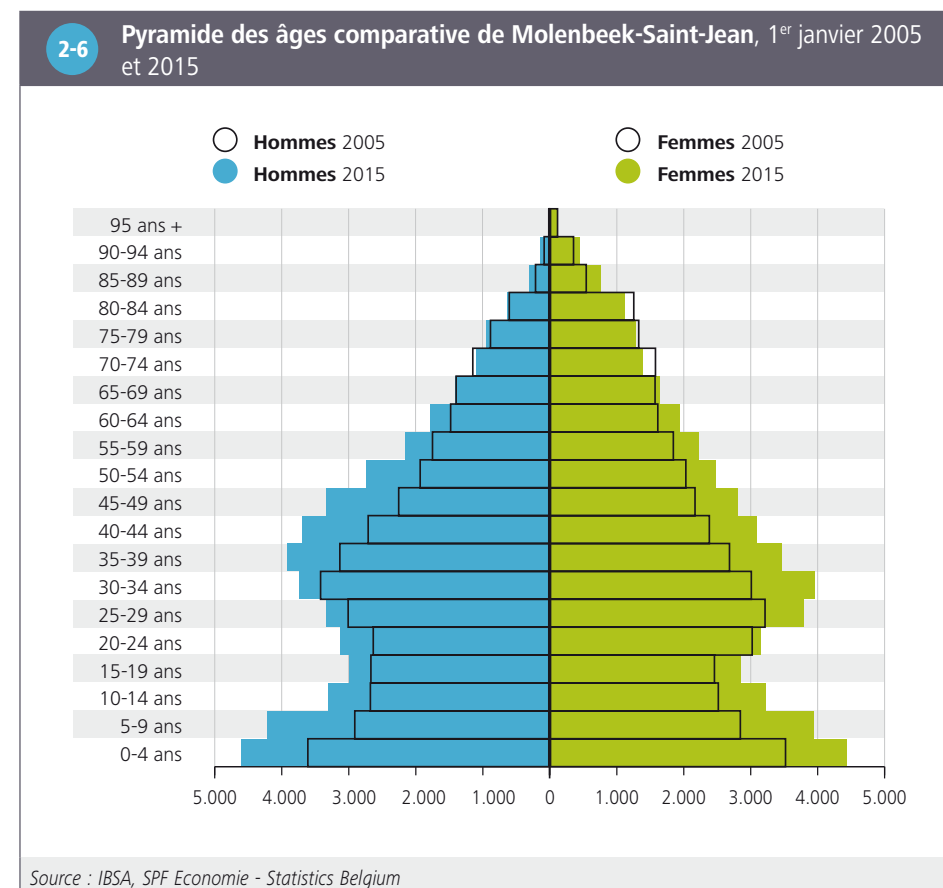
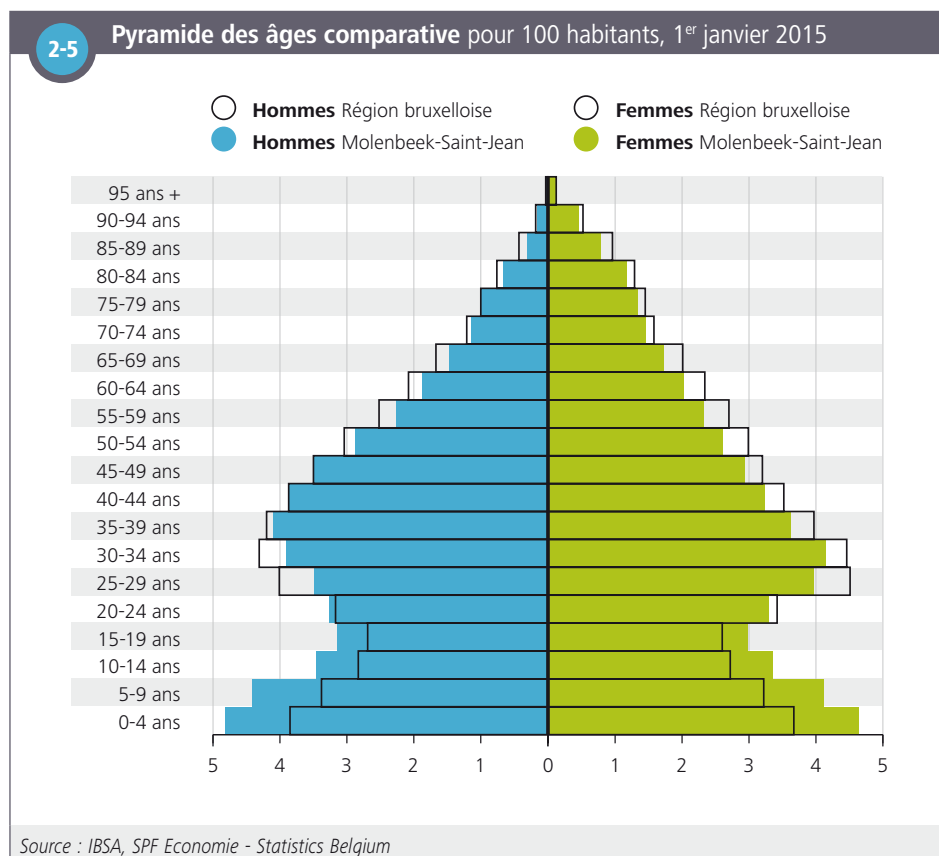
2-4	Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015			
	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	35,8	34,9	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	34,2	33,7	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	37,3	35,9	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	52,3	41,6	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	69,5	67,5	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	28,6	31,2	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	96,1	98,9	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

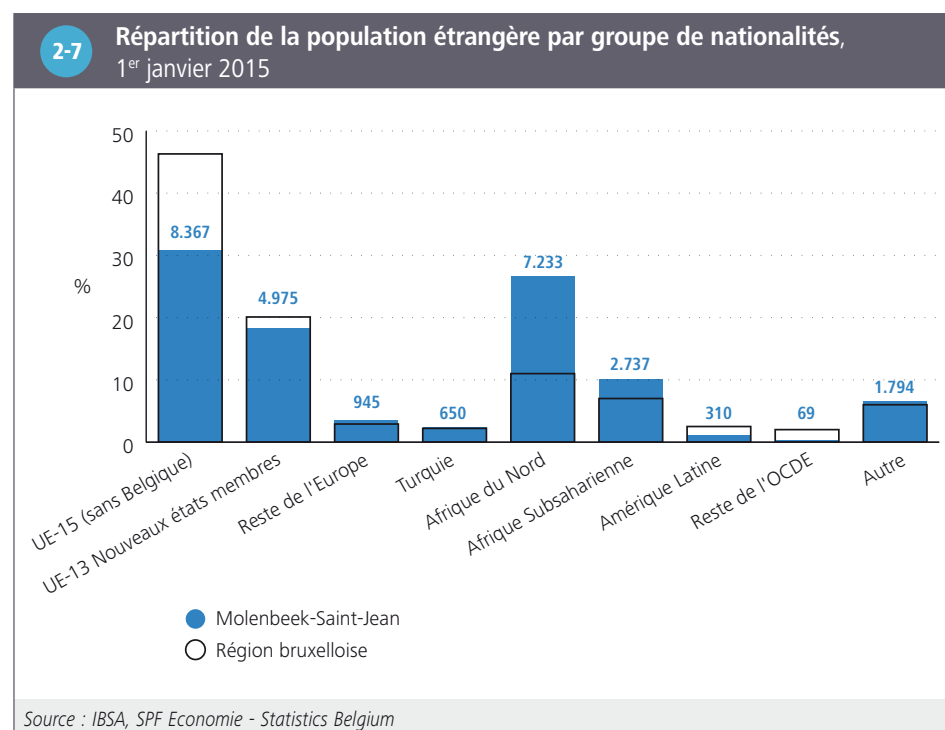
La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que toutes les tranches d'âges jeunes (moins de 20 ans) sont proportionnellement plus représentées à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau régional, plus particulièrement les jeunes enfants (moins de 10 ans). La plupart des autres tranches d'âge y sont en proportion, légèrement moins représentées, en particulier la tranche d'âge des 25-29 ans **2-5**. Notons que Molenbeek-Saint-Jean est l'une des communes où l'**indice conjoncturel de fécondité** est le plus élevé en Région bruxelloise (2,5 contre 1,9 à l'échelle régionale).

L'évolution de l'allure de la **deuxième pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne de la croissance particulièrement importante des enfants dans la population molenbeekoise **2-6**. Le nombre d'adultes entre 25 et 64 ans croît également, mais d'une façon qui diffère pour les hommes et les femmes. En comparant les hommes et les femmes par tranche d'âge, l'augmentation du nombre de femmes apparaît plus marquée parmi les 25-39 ans, tandis que pour les hommes, l'augmentation est plus importante dans les tranches d'âge plus élevées, de 40 à 54 ans. Le sommet de la pyramide reste étroit, le nombre de personnes âgées étant resté relativement stable sur cette période.

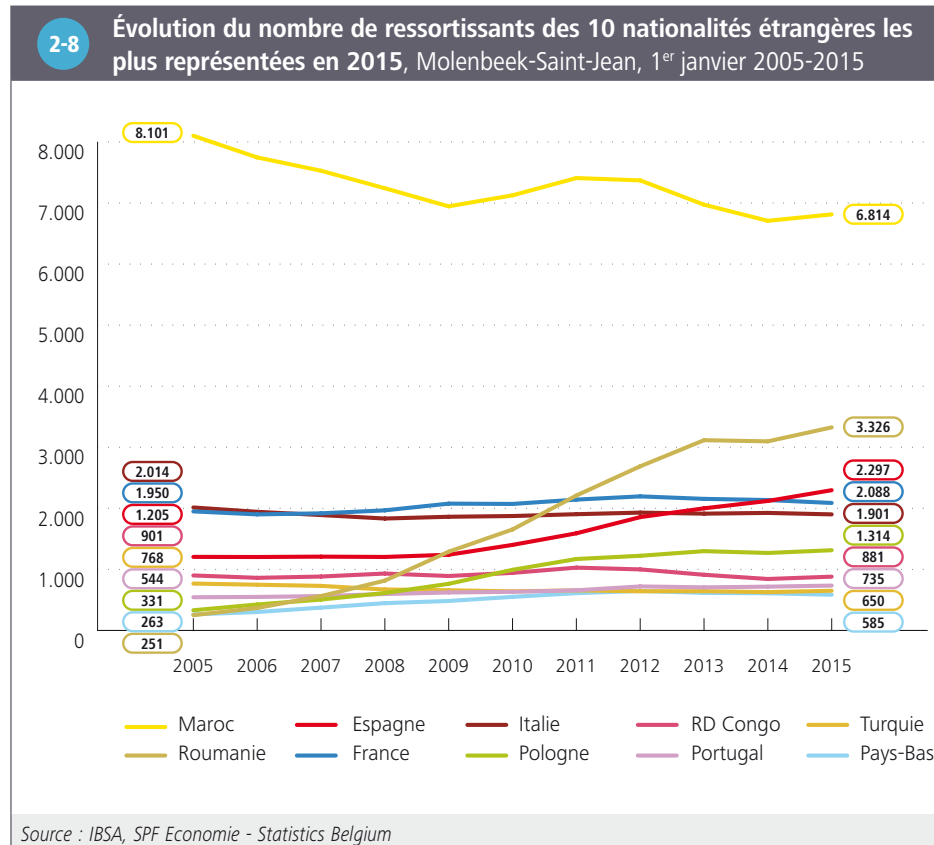


2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 27 080 personnes, soit 28 % de la population molenbeekoise, ont une **nationalité** étrangère - une proportion inférieure à la moyenne régionale (34 %). Parmi les Molenbeekois de nationalité étrangère, 31 % sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15), 27 % de l'Afrique du Nord, 18 % des nouveaux États membres (UE-13) et 10 % de l'Afrique Subsaharienne. Les ressortissants d'un pays de l'UE-15 sont - en proportion de la population étrangère - nettement moins représentés à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale, au contraire des ressortissants des pays africains, en particulier d'Afrique du Nord. Molenbeek-Saint-Jean représente en effet la commune où la proportion de la population issue d'un pays de l'Afrique du Nord parmi les personnes de nationalité étrangère est la plus élevée de la Région. La proportion de ressortissants des nouveaux États membres (UE-13) est légèrement moins importante qu'à l'échelle régionale ²⁻⁷.



Parmi les personnes de **nationalité étrangère**, les personnes de nationalité marocaine restent de loin les plus représentées à Molenbeek-Saint-Jean en 2015 (plus de 6 800 personnes), malgré une tendance à la baisse de leur nombre ces 10 dernières années ²⁻⁸.



Loi derrière, en deuxième position, on retrouve les personnes de nationalité roumaine, qui ont augmenté de façon rapide ces dernières années dans la commune (passant d'environ 250 en 2005 à plus de 3 300 personnes en 2015). Le nombre de Polonais a augmenté également mais dans une bien moindre mesure. L'augmentation de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation d'un certain nombre de personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres⁴. Les personnes de nationalité roumaine, et une partie des personnes de nationalité

4 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

polonaise, sont concentrées dans la partie occidentale du **croissant pauvre**, d'Anderlecht à Laeken en passant par Molenbeek-Saint-Jean.

Depuis 2010, on constate également une augmentation du nombre de personnes de nationalité espagnole dans la commune. Ainsi, la nationalité espagnole représente, en 2015, la troisième nationalité étrangère la plus importante à Molenbeek-Saint-Jean, juste avant les Français (dont le nombre est resté stable ces 10 dernières années) et avant les Italiens (dont le nombre a légèrement baissé sur la période).

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Molenbeek-Saint-Jean compte 37 990 ménages privés, soit 3 932 ménages de plus qu'en 2005. En 2015, 40 % des ménages sont composés d'une seule personne, 22 % de deux personnes, 25 % de trois à quatre personnes et 14 % de minimum cinq personnes à Molenbeek-Saint-Jean (contre respectivement 44 %, 24 % et 21 % et 11 % en 2005). La part de ménages avec au minimum trois personnes a donc nettement augmenté à Molenbeek-Saint-Jean **2-9**. C'est dans cette commune que la part des ménages de grande taille (minimum cinq personnes) est la plus élevée de la Région.

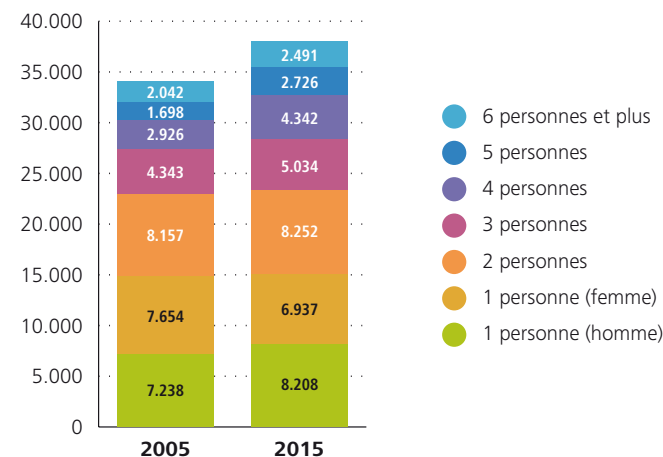
En corollaire, la **taille** moyenne des ménages privés est particulièrement élevée à Molenbeek-Saint-Jean (2,48 contre 2,14 au niveau de la Région), c'est la commune bruxelloise où la taille est la plus élevée.

Près d'un tiers des ménages sont des **couples avec enfants** à Molenbeek-Saint-Jean, soit une proportion largement supérieure à celle de la Région (où ils représentent moins d'un quart des ménages), à l'inverse des couples sans enfants et surtout, des personnes isolées (40 % des ménages molenbeekois contre 46,5 % à l'échelle régionale). Comme dans la majorité des communes du centre et de l'est de la Région, les hommes sont majoritaires parmi les personnes isolées à Molenbeek-Saint-Jean (54 %, contre 50 % à l'échelle de la Région), ce qui n'était pas encore le cas en 2005. Les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées à Molenbeek-Saint-Jean (14 % des ménages) par rapport à l'échelle régionale (12 %) **2-10**. Par ailleurs, à Molenbeek-Saint-Jean, 87 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (une proportion similaire à celle de la Région)⁵. Notons qu'en comparaison avec les autres communes bruxelloises, la proportion de couples mariés est la plus élevée à Molenbeek-Saint-Jean (85 % des couples sont mariés, contre 77 % au niveau de la Région).

⁵ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Molenbeek-Saint-Jean, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

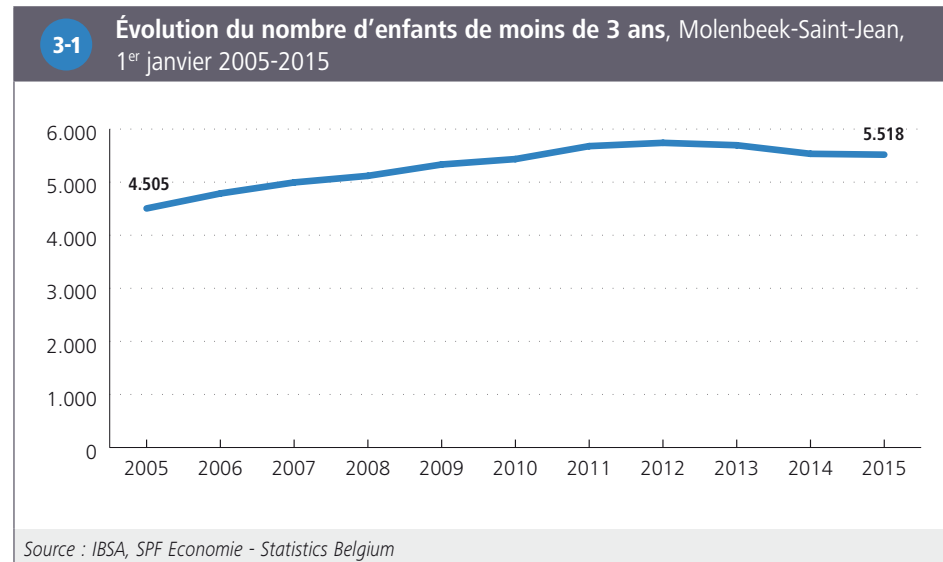
	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	15.039	39,6	252.404	46,5
Couples sans enfant	5.091	13,4	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	3.959	10,4	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.132	3,0	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	11.486	30,2	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	10.076	26,5	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	1.410	3,7	23.805	4,4
Familles monoparentales	5.217	13,7	62.690	11,6
Autres	1.157	3,0	17.130	3,2
Total	37.990	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

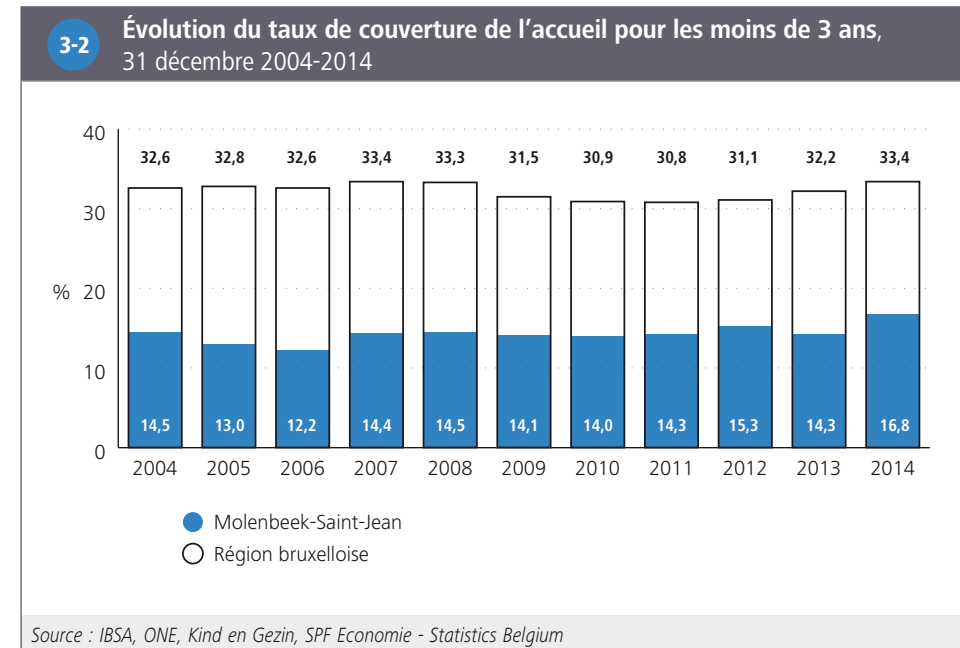
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Molenbeek-Saint-Jean compte 5 518 enfants de moins de trois ans, ce qui représente 6 % de la population totale (contre 5 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 22,5 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, soit un rythme légèrement inférieur à celui de la Région (+ 25 %). On note une certaine stagnation de ce nombre ces dernières années à Molenbeek-Saint-Jean, voire une très légère baisse en 2013 et 2014 (un constat observé également au niveau régional) ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans à Molenbeek-Saint-Jean est parmi les plus bas de la Région, avec seulement une place pour six enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2014 (17 %). Il y a ainsi deux fois moins de places par enfant dans les milieux d'accueil molenbeekois qu'au niveau de l'ensemble de la Région. Entre 2004 et 2013, le taux de couverture était encore plus bas à Molenbeek-Saint-Jean et a fluctué autour de 14 % (soit une place pour sept enfants de moins de 3 ans) ³⁻².



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 926 places en milieu d'accueil à Molenbeek-Saint-Jean **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit presque intégralement de places dans des milieux d'accueil collectif (99 %). Les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) ne représentent qu'à peine 1 % des places dans la commune, contre 3 % au niveau régional – ce type d'accueil est de manière générale relativement peu développé dans l'ensemble de la Région. Par ailleurs, étant donné la situation sociale des habitants de la commune (cf. chapitre Revenu), près de neuf places sur dix sont à tarif variable selon le revenu des parents (contre sept sur dix à l'échelle de la Région).

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, seul un peu moins d'un enfant de moins de 3 ans sur sept peut être accueilli à Molenbeek-Saint-Jean (contre un sur cinq en Région bruxelloise).

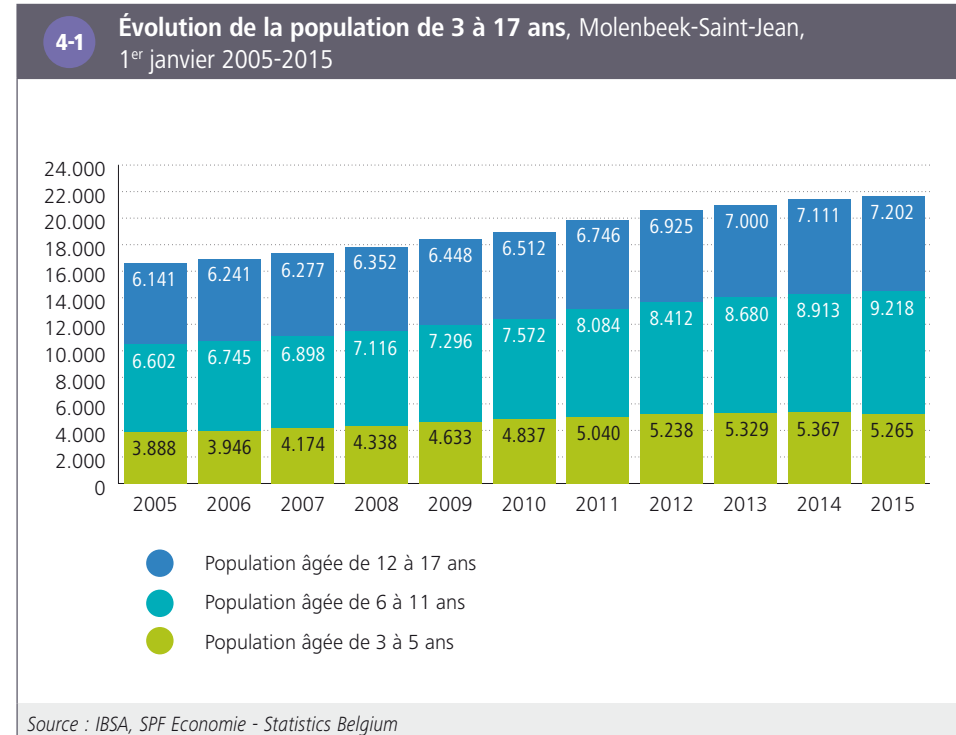
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	915	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	11	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	926	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	16,8	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	13,5	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	89,6	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, la part des enfants de 6 à 11 ans dans la population totale a augmenté à Molenbeek-Saint-Jean, passant de 8,4 % à 9,6 %. Les parts des enfants de 3 à 5 ans et des adolescents (12-17 ans) sont restés relativement stables (autour de respectivement 5,5 % et 7,5 %). Molenbeek-Saint-Jean est l'une des communes bruxelloises où les enfants et adolescents sont les plus fortement représentés dans la population.

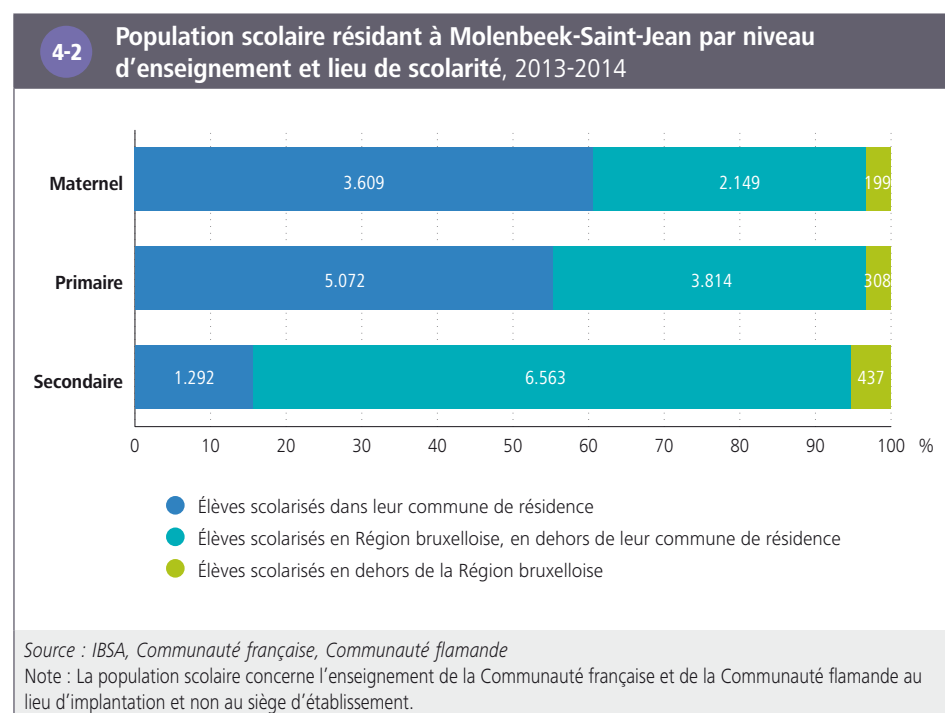
Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant)⁶. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande.



⁶ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres des figures 4-1 et 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 5 957, 9 194 et 8 270 **élèves** résidant à Molenbeek-Saint-Jean sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, respectivement 60 % et 55 % fréquentent une école implantée à Molenbeek-Saint-Jean, contre seulement 16 % parmi les élèves inscrits en secondaire – en raison notamment du peu d'établissements scolaires du secondaire dans la commune au regard du nombre d'adolescents. Ainsi, plus de quatre cinquième des élèves inscrits en secondaire résidant à Molenbeek-Saint-Jean sont scolarisés dans une autre commune **4-2**, dont plus de 30 % dans la Ville de Bruxelles, 15 % à Anderlecht et 24 % dans une commune située au nord-est de Molenbeek-Saint-Jean (Koekelberg, Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe).



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Molenbeek-Saint-Jean suivent plus fréquemment la **filière** professionnelle et – dans une moindre mesure – la filière technique, et moins la filière générale : 21 %, 18 % et 22,5 % des élèves molenbeekoïses en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement professionnel, technique et général, contre 16 %, 17 % et 29 % des élèves à l'échelle régionale **4-3**. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est également un peu plus élevée à Molenbeek-Saint-Jean (5,4 %) qu'à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	8.622	93,8	94,5
Primaire spécialisé	572	6,2	5,5
Primaire total	9.194	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	2.803	33,9	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1.862	22,5	29,2
<i>Technique</i>	1.497	18,1	16,9
<i>Artistique</i>	18	0,2	0,4
<i>Professionnel</i>	1.711	20,7	16,1
Secondaire spécialisé	379	4,6	3,7
Secondaire total	8.270	100,0	100,0

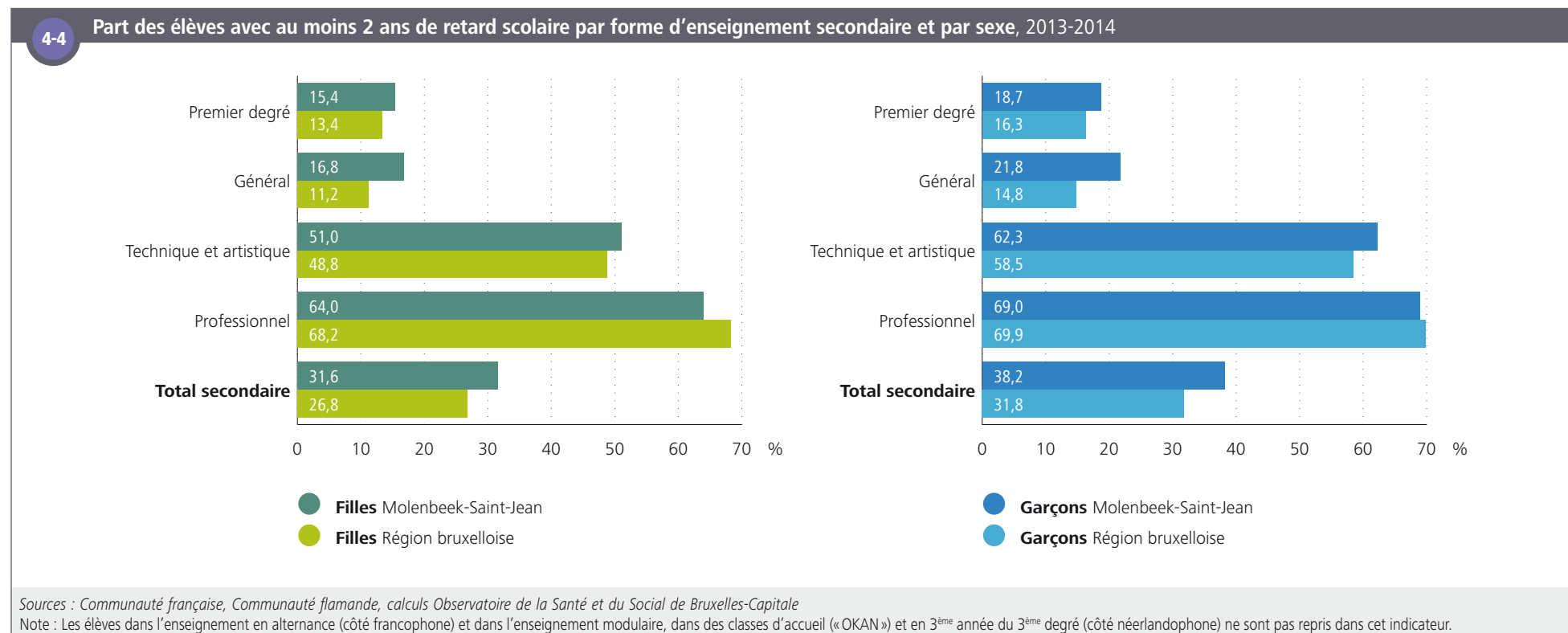
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale. Le pourcentage d'élèves en retard scolaire est nettement plus important dans les filières professionnelles, suivi de l'enseignement technique et artistiques et ensuite de l'enseignement général.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau de la Région, tant pour les filles que pour les garçons. Près d'un tiers (32 %) des filles molenbeekoises ont au moins deux ans de retard scolaire, et ce pourcentage atteint 38 % parmi les garçons. Cependant, les constats diffèrent selon le degré et la filière. En effet, la proportion d'élèves en retard scolaire est plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région pour les élèves du premier degré et pour ceux qui suivent l'enseignement général et technique. Par contre, la proportion d'élèves en retard scolaire dans la filière professionnelle apparaît relativement moins élevée à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau régional, en particulier pour les filles ⁴⁻⁴.

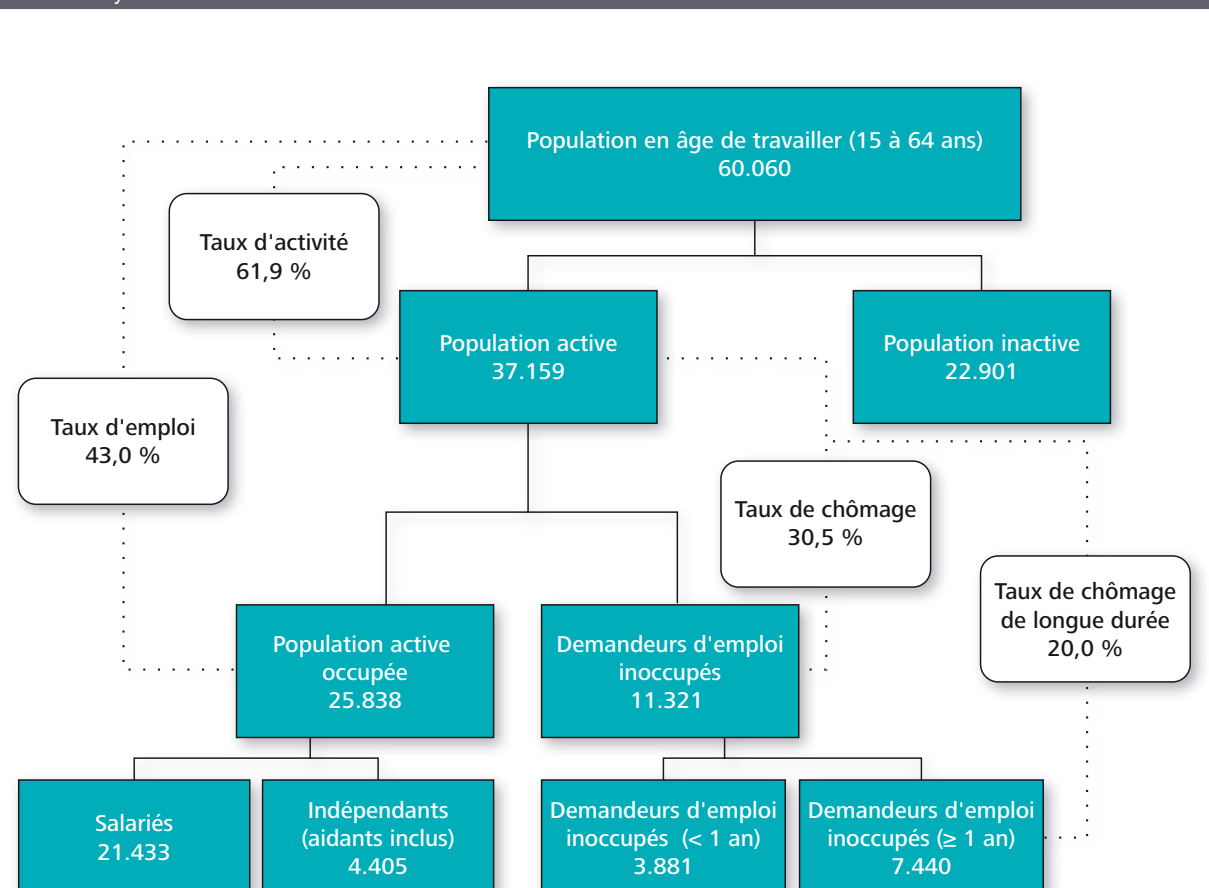


5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 62 % des 60 060 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Molenbeek-Saint-Jean. Parmi elles, un peu plus de deux tiers seulement sont en emploi (actif occupé) et un peu moins d'un tiers sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁸.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Molenbeek-Saint-Jean, moyenne annuelle 2013



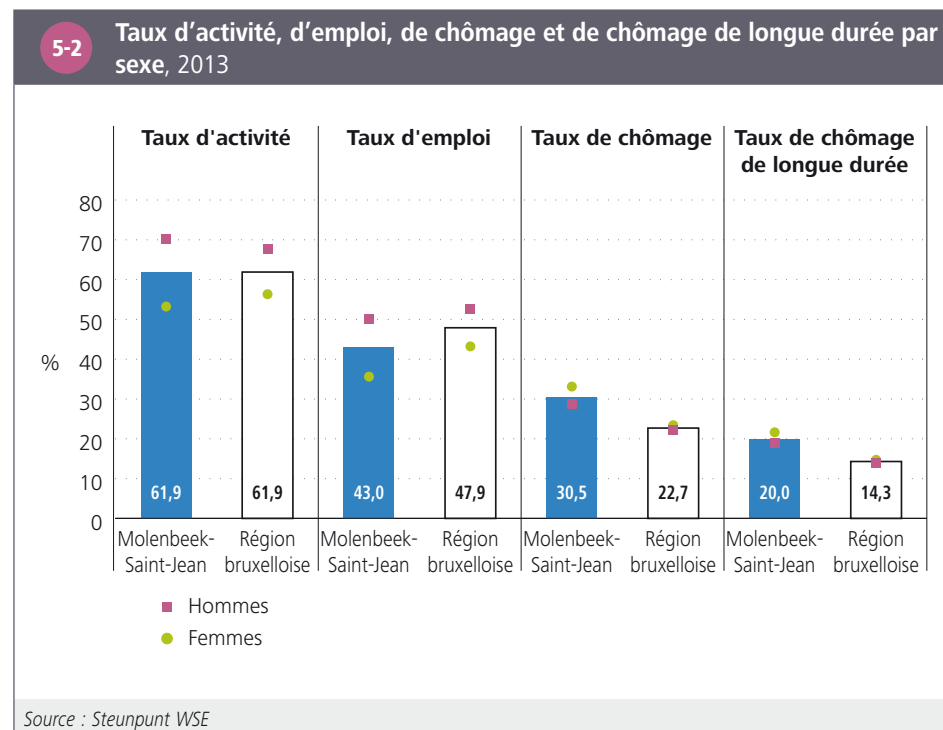
Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

⁸ Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** à Molenbeek-Saint-Jean est plus élevé pour les hommes et moins élevé pour les femmes. L'accès à l'emploi apparaît particulièrement difficile pour les actifs molenbeekois : le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est beaucoup plus important à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. En effet, le **taux de chômage** à Molenbeek-Saint-Jean se situe parmi les plus élevés de la Région. Enfin, le **taux d'emploi** est nettement inférieur à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau régional, en particulier pour les femmes.

Pour l'ensemble des indicateurs considérés, les **inégalités de genre** sont plus marquées à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Si leur **taux d'activité** est plus élevé qu'au niveau régional, le **taux de chômage des jeunes** molenbeekois (15-24 ans) atteint 43 % en 2013 (contre 36 % à l'échelle régionale). De manière générale, les **taux de chômage** sont plus élevés à Molenbeek-Saint-Jean quelle que soit la catégorie d'âge. Le **taux d'activité** des 25-49 ans à Molenbeek-Saint-Jean est proche de celui de la Région, tandis que celui des 50-64 ans y est inférieur **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

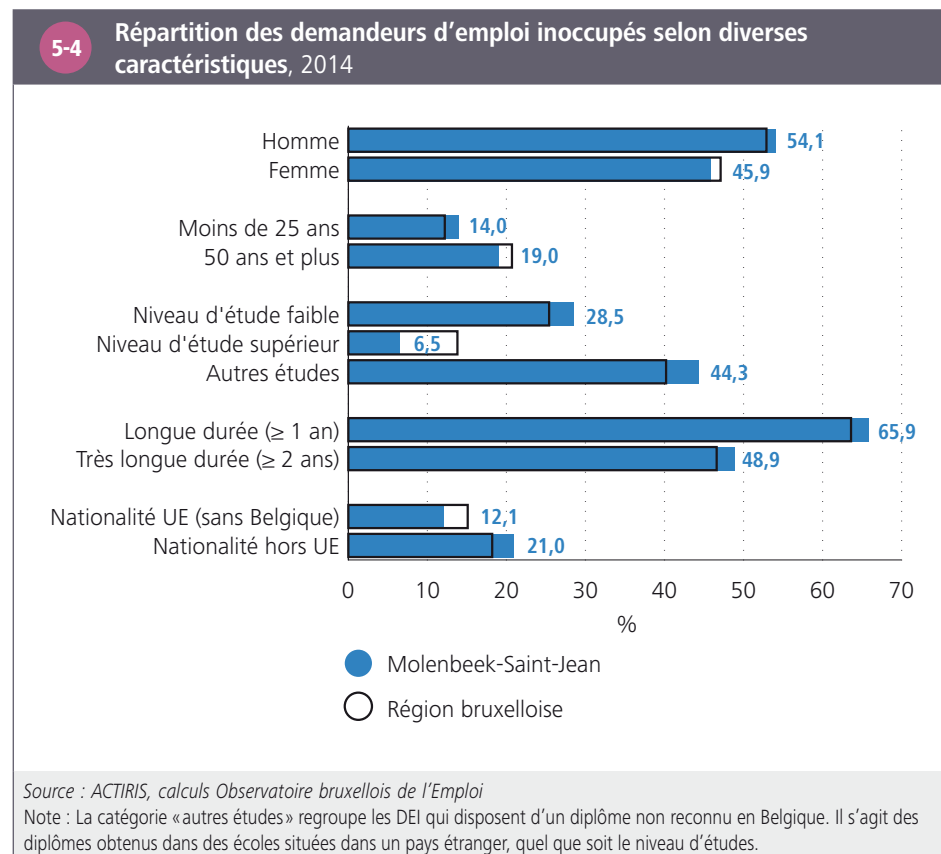
Groupe d'âge	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
15 à 24 ans	32,4	28,7	18,4	18,3	43,4	36,3
25 à 49 ans	74,5	73,1	52,8	57,1	29,1	21,9
50 à 64 ans	55,1	58,8	39,5	42,1	28,2	20,1
Total	61,9	61,9	43,0	47,9	30,5	22,7

Source : Steunpunt WSE

⁹ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

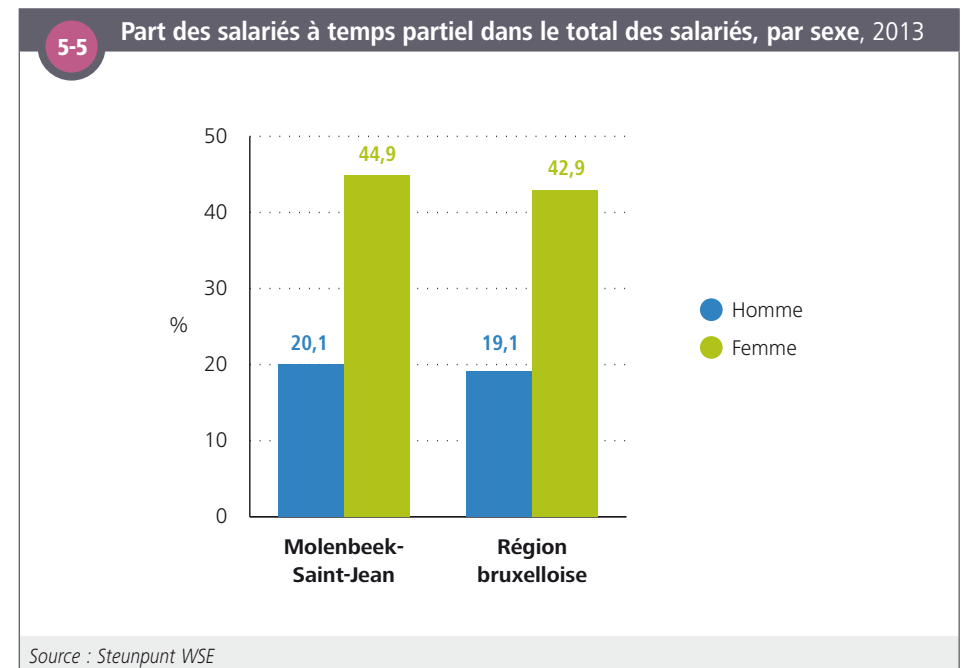
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère sensiblement à Molenbeek-Saint-Jean et au niveau de la Région, ce qui peut contribuer à expliquer le **taux de chômage** plus élevé au sein de la commune. Une différence notable se situe en termes de niveau de diplôme : en proportion, le niveau d'études des DEI à Molenbeek-Saint-Jean est plus faible qu'à l'échelle régionale. La proportion de diplôme non reconnu en Belgique («Autres études») est également plus importante à Molenbeek-Saint-Jean. Par ailleurs, on y retrouve - en proportion - un peu plus d'hommes, de jeunes (moins de 25 ans) et de ressortissants non européens. Enfin, la proportion de demandeurs d'emploi au chômage depuis un an et plus y est également plus importante **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Molenbeek-Saint-Jean comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. La part des travailleurs à temps partiel est proche, mais légèrement plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise. Un cinquième des hommes qui travaillent sont à temps partiel à Molenbeek-Saint-Jean, et ce pourcentage atteint 45 % parmi les femmes **5-5**. Rappelons que les femmes molenbeekoises présentent déjà un **taux d'emploi** relativement bas. La position des femmes molenbeekoises sur le marché du travail apparaît donc particulièrement défavorable au vu de ces indicateurs.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

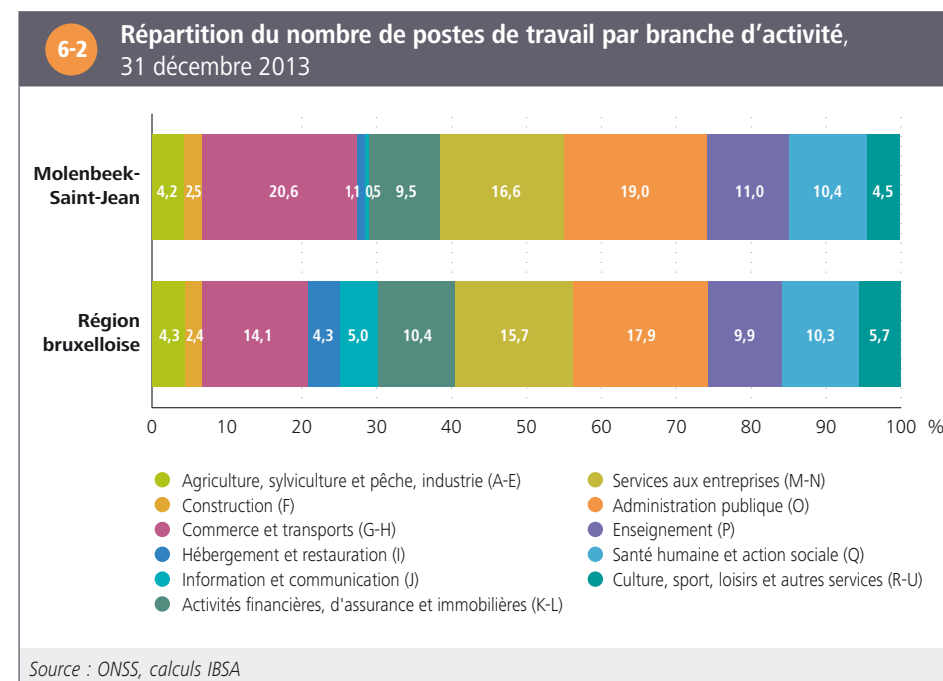
Concernant l'emploi intérieur en 2013, 4 565 **indépendants** et 24 867 **salariés** travaillent à Molenbeek-Saint-Jean (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 6 % des indépendants et 4 % des salariés de la Région.

La proportion de postes occupés par des ouvriers est plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région (26 % contre 20 %), à l'inverse de la proportion de postes de fonctionnaires (13 % à Molenbeek-Saint-Jean contre 19 % en Région bruxelloise) **6-1**. Parmi les postes d'ouvriers à Molenbeek-Saint-Jean, deux tiers sont occupés par des hommes, tandis qu'au sein des postes d'employés et de fonctionnaires (considérés ensemble), les postes occupés par des femmes sont majoritaires (56 %).

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	25.497	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	49,9	49,8
Femme	50,1	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	25,7	20,2
Employés	61,4	60,8
Fonctionnaires	12,9	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

La répartition des postes de travail par **branche d'activité** sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean indique certaines différences par rapport à la situation au niveau de la Région bruxelloise. Le secteur «commerce et transport» représente le premier secteur en matière d'emploi à Molenbeek-Saint-Jean avec plus de 20 % des postes (contre 14 % à l'échelle régionale), suivi du secteur de l'administration publique (19 % des postes) et des services aux entreprises (17 % des postes). Le secteur de l'horeca ainsi que le secteur «information et communication» ne comptent singulièrement que très peu d'emplois à Molenbeek-Saint-Jean **6-2**.



6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹⁰.

Au 31 décembre 2013, Molenbeek-Saint-Jean compte 1 544 unités locales d'établissement sur son territoire (soit 4 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). La répartition par **taille** des établissements - envisagée sous l'angle du nombre de salariés – indique peu de différences entre Molenbeek-Saint-Jean et la Région bruxelloise **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	1.544	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	77,5	78,2
10 à 49 salariés	17,9	16,6
50 à 199 salariés	3,0	3,8
200 salariés et plus	1,6	1,4

Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.

10 Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'unités locales d'établissement au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

Au 31 décembre 2014, 4 859 entreprises assujetties à la TVA ont leur siège social à Molenbeek-Saint-Jean (soit 5 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations** d'entreprises a été assez proche à Molenbeek-Saint-Jean et au niveau régional entre 2010 et 2014 : 13 entreprises par an ont été créées en moyenne à Molenbeek-Saint-Jean pour 100 entreprises contre 12 pour 100 au niveau de la Région. Les **cessations** ont par contre été relativement plus élevées au sein de la commune (10 cessations en moyenne par an pour 100 entreprises contre 8 pour 100 au niveau régional) **6-4**.

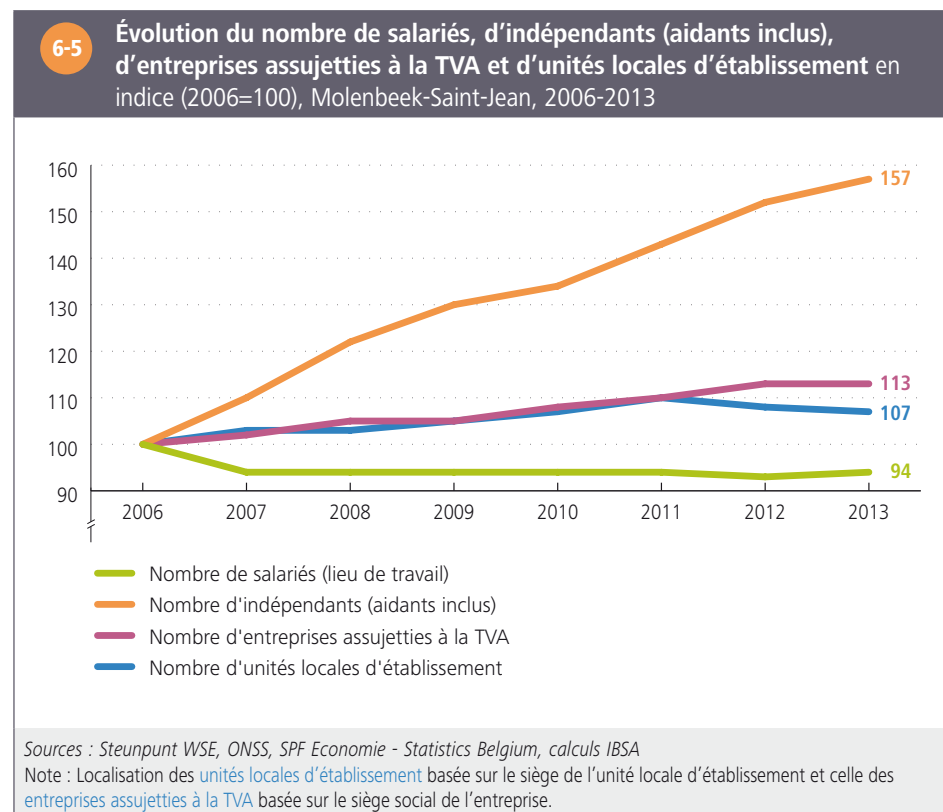
Les **faillites** d'entreprise (qui ne représentent qu'une partie des cessations) sont également relativement plus nombreuses à Molenbeek-Saint-Jean sur cette période (3,6 entreprises sur 100 à Molenbeek-Saint-Jean contre 2,6 sur 100 au niveau régional). Tant à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale, la plus grande part des faillites concerne les secteurs du commerce, réparation de véhicules automobiles et de motocycles, de la construction et de l'horeca. Pour ces deux derniers secteurs, le taux de faillite a été plus important à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale. Un nombre non négligeable de faillites ont également eu lieu dans les secteurs « activités de services administratifs et de soutien », du transport et entreposage et dans l'industrie manufacturière. Ces secteurs indiquent eux aussi des taux de faillites plus importants dans la commune.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	4.859	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,8	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	9,9	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	3,6	2,6

Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

À Molenbeek-Saint-Jean, le nombre de salariés a diminué sur la période 2006-2013, alors que le nombre d'unités locales d'établissement a légèrement augmenté. Cela signifie que la taille moyenne des établissements en termes d'emplois a globalement diminué sur cette période au sein de la commune. Par ailleurs, l'évolution du nombre d'entreprises assujetties à la TVA montre une tendance à la hausse. Enfin, le nombre d'indépendants (aidants inclus) a augmenté de façon importante à Molenbeek-Saint-Jean pendant cette période : il a crû de 57 %, soit deux fois plus rapidement qu'à l'échelle de la Région bruxelloise ⁶⁻⁵.

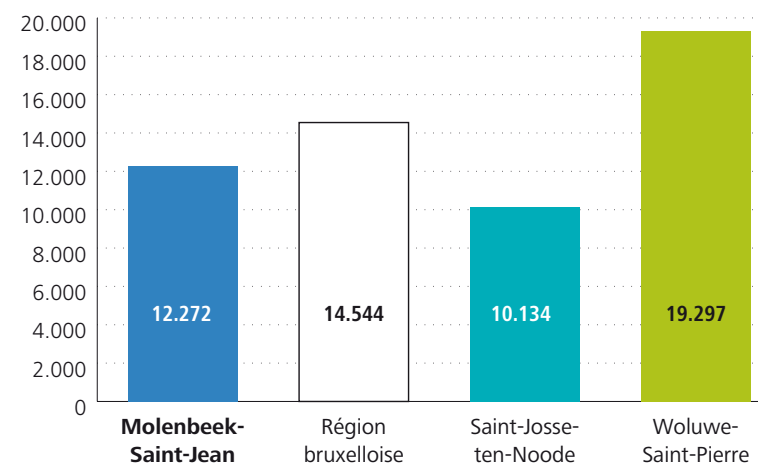


7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹¹ en 2012 s'élève à 12 272 euros à Molenbeek-Saint-Jean, soit un montant près de 20 % en deçà de celui de la Région. Il s'agit de l'une des communes de la Région, après Saint-Josse, où le revenu moyen est le plus bas ⁷⁻¹.

7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

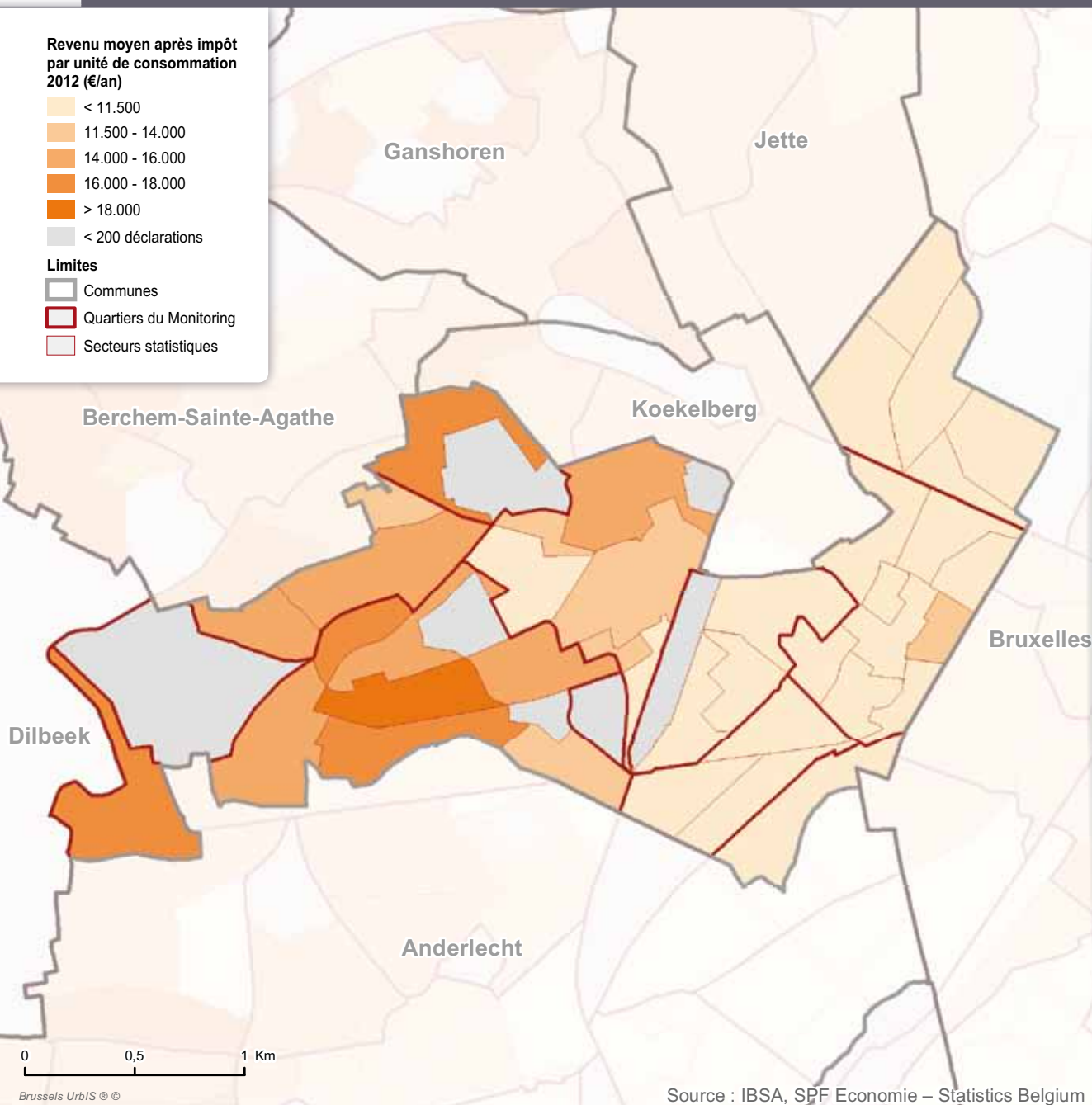


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹¹ Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Molenbeek-Saint-Jean, revenus 2012



Les **revenus** moyens varient de façon importante sur le territoire molenbeekois **7-2**. Ils sont plus élevés à l'ouest de la commune (quartiers de Machtens et de Korenbeek) et sont particulièrement bas à l'est de la commune au niveau du **croissant pauvre** (Duchesse, Gare de l'Ouest, Molenbeek-Saint-Jean Historique et Quartier Maritime). Les **revenus moyens** les plus bas se situent autour de 8 500 euros dans certains **secteurs statistiques**. Il s'agit de zones très densément peuplées. À noter que certains endroits où les revenus sont très bas, en particulier dans le quartier du Molenbeek-Saint-Jean historique, concentrent aussi une part importante de logements sociaux.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹², apparaît toutefois moins élevé à Molenbeek-Saint-Jean qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3

Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

	Molenbeek-Saint-Jean	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,41	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,34	0,39

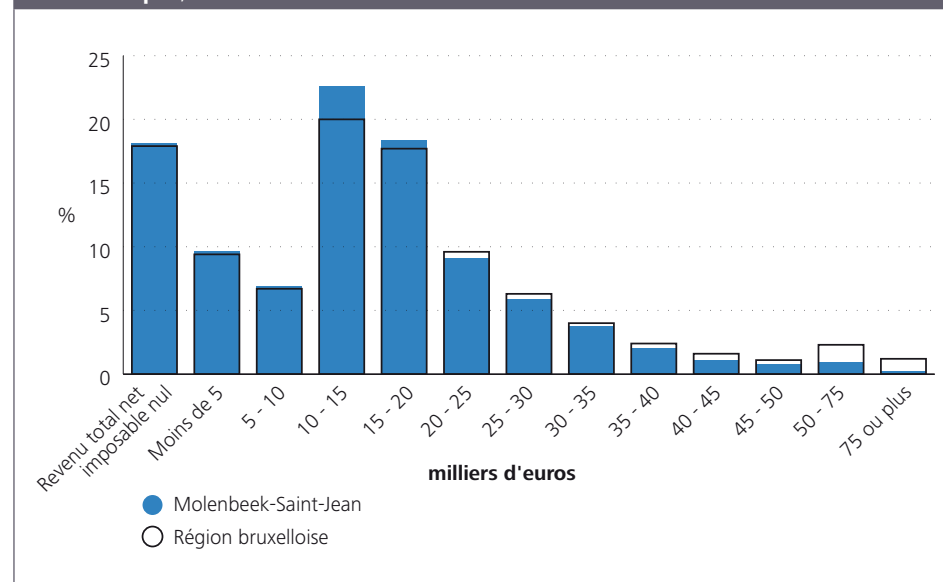
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

12 Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

Les **déclarations** de revenus de 40 000 à 50 000 euros et plus particulièrement, de revenus supérieurs à 50 000 euros, sont nettement moins représentées à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale, ce qui contribue à expliquer le **coefficient de Gini** plus bas dans la commune. Les déclarations de revenus de 20 000 à 35 000 euros sont également, légèrement moins représentées à Molenbeek-Saint-Jean. Les déclarations de revenus de 10 000 à 20 000 euros sont quant à elles, surreprésentées à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à leur proportion au niveau régional **7-4**.

7-4

Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : • Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
• Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul ou dont le revenu est très bas n'est que légèrement plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration**

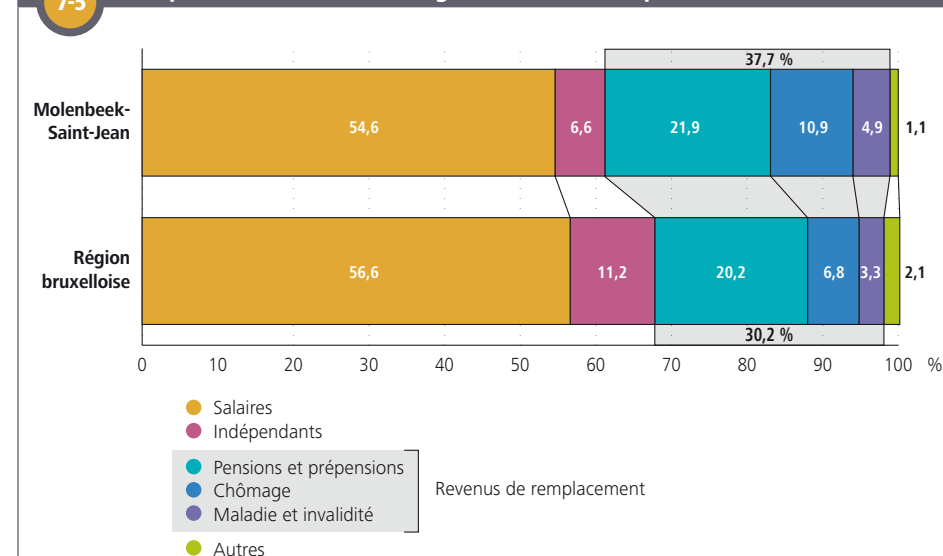
sociale), de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donné les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹³.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part des revenus fiscaux issus des revenus de remplacement est plus élevée à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau de la Région bruxelloise, que ce soit en termes de pension, d'allocations de chômage ou d'indemnités de maladie et d'invalidité. À l'inverse, les revenus issus du travail salarié et indépendant représentent respectivement 55 % et 7 % à Molenbeek-Saint-Jean, soit des parts inférieures à celles correspondantes au niveau de la Région (57 % et 11 %) **7-5**.

7-5

Composantes du revenu net globalisé (avant impôt), revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques.

13 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁴.

De manière générale, le pourcentage de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est plus important à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Parmi la population molenbeekoise d'âge actif (18-64 ans), 8,5 % vit avec un **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **équivalent** (ERIS), 17 % avec une allocation de chômage, 4 % avec une indemnité d'invalidité et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées **7-6**.

Il y a près de deux fois plus de jeunes (18-24 ans) qui vivent avec un RIS ou un ERIS à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région : près d'un jeune molenbeekois sur cinq vit avec un RIS ou un ERIS (contre un sur dix en Région bruxelloise). En outre, 11 % des jeunes molenbeekois vivent avec une allocation de chômage.

Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 15 % perçoivent la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), soit un pourcentage plus élevé qu'au niveau régional (11 %). La part de personnes âgées avec une allocation aux personnes handicapées est également plus importante à Molenbeek-Saint-Jean.

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	8.653	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.668	19,3	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	917	10,6	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	56.639	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	4.827	8,5	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	9.688	17,1	12,9
Indemnités d'invalidité ²	2.371	4,2	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	1.331	2,3	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	11.290	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	1.726	15,3	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	1.054	9,3	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

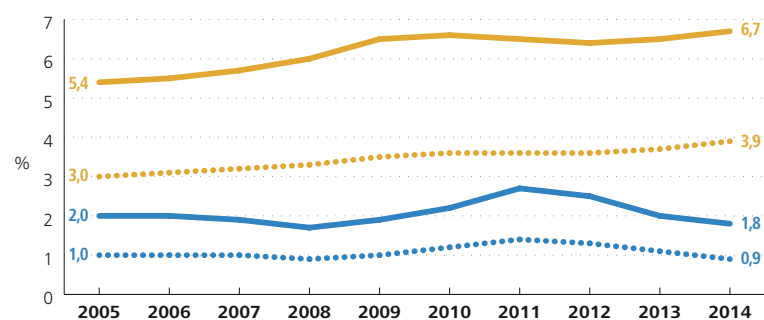
14 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

La figure 7-7 indique que les parts de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population (18-64 ans) étaient déjà, en 2005, bien supérieures à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région. L'évolution de ces parts ces 10 dernières années à Molenbeek-Saint-Jean suit une tendance relativement proche de celle observée à l'échelle régionale. La part de bénéficiaires du **RIS** a augmenté au cours de cette période.

Entre 2012 et 2014, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'**ERIS** est observée, tant à l'échelle de la Région qu'à Molenbeek-Saint-Jean, en rupture avec la légère tendance à la hausse constatée les années précédentes. Cette baisse s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



Nombre RIS
Molenbeek-Saint-Jean — 2.542 2.607 2.779 3.040 3.353 3.535 3.594 3.594 3.671 3.799
Région bruxelloise 3,0

Nombre ERIS
Molenbeek-Saint-Jean — 955 936 921 876 999 1.192 1.513 1.402 1.152 1.001
Région bruxelloise 1,0

Sources : SPP Intégration Sociale, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 38 660 personnes ont droit à une intervention majorée à Molenbeek-Saint-Jean en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 40 % de la population molenbeekoise (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont largement supérieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge. La différence est particulièrement marquée dans les âges les plus jeunes : près de la moitié des enfants et adolescents molenbeekoïses vivent dans des conditions financières difficiles (contre un tiers au niveau de la Région). Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), près de 45 % sont concernés (contre 27 % au niveau régional) 7-8.

7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Molenbeek-Saint-Jean			Région bruxelloise					
	Nombre de bénéficiaires ¹	Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	6.900	6.446	13.346	49,6	48,5	49,1	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	1.849	2.000	3.849	42,5	46,6	44,5	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	7.618	9.111	16.730	30,8	38,4	34,5	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	1.770	2.965	4.735	38,8	44,0	41,9	26,4	32,1	29,8
Total	18.137	20.522	38.660	38,2	42,7	40,4	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datwarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Depuis 2008, la commune de Molenbeek-Saint-Jean affiche un résultat ordinaire en déficit. En outre, les comptes de la commune affichent depuis 2012 un résultat cumulé négatif, malgré l'intervention du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC). Molenbeek-Saint-Jean fait en effet partie des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015, et reçoit dans ce cadre un prêt de la part du FRBRTC¹⁵.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Molenbeek-Saint-Jean étaient inférieures à celles correspondantes pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises. À l'inverse, les dépenses d'investissement par habitant étaient supérieures. Par ailleurs, en tenant compte des prêts octroyés par le FRBRTC, la **dette** par habitant à Molenbeek-Saint-Jean est moins élevée que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-1**. À noter que le montant de la dette auprès du FRBRTC apparaît relativement faible en proportion de la dette totale de la commune : en 2013, la dette auprès du FRBRTC représente 4 % de la dette totale de Molenbeek-Saint-Jean, contre 15 % pour les 19 communes.

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Molenbeek-Saint-Jean	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.236	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.269	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	969	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	376	248

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. En 2013, à Molenbeek-Saint-Jean, ce ratio est juste inférieur à l'unité (0,98), c'est-à-dire que la commune n'a tout juste pas la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus).

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que seulement 56 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation relativement défavorable par rapport à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

¹⁵ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

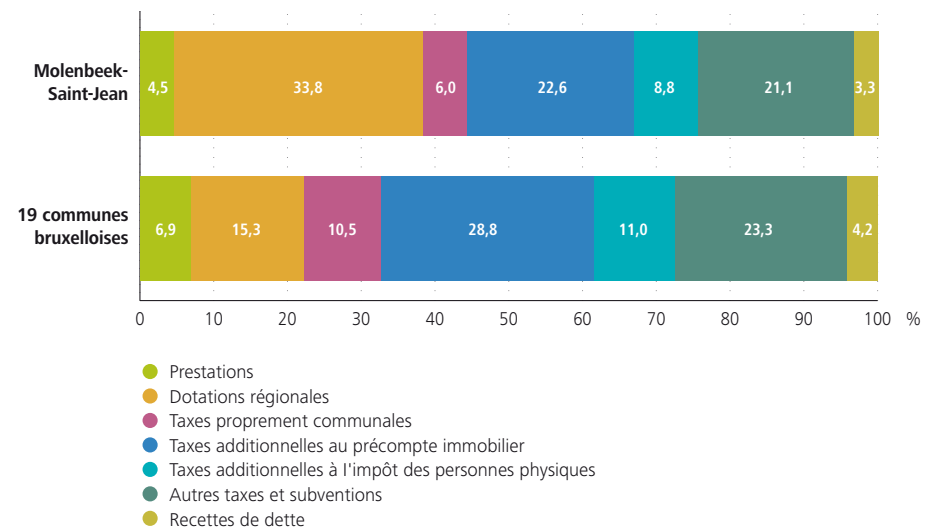
En lien avec la situation socio-économique des habitants de la commune, les proportions des **recettes** issues des **taxes proprement communales** ainsi que des additionnels à l'**impôt des personnes physiques (IPP)** sont inférieures à celles des 19 communes considérées ensemble. Le rendement de l'IPP par habitant à Molenbeek-Saint-Jean est parmi les plus bas des communes bruxelloises.

La source principale de revenu à Molenbeek-Saint-Jean provient des **dotations** régionales. En moyenne des comptes de 2008-2013, elles représentent plus d'un tiers des recettes ordinaires de la commune, soit proportionnellement deux fois plus que pour les 19 communes considérées ensemble (8-2). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'IPP (rôle de compensation)¹⁶.

Les recettes issues des additionnels au **précompte immobilier** représentent également une source importante de revenus pour la commune (près d'un quart des recettes), bien que leur part soit moins élevée qu'au niveau des 19 communes. Ramenée au nombre d'habitants, Molenbeek-Saint-Jean indique un rendement du précompte immobilier très faible, qui se situe parmi les plus bas des communes bruxelloises.

8-2

Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013

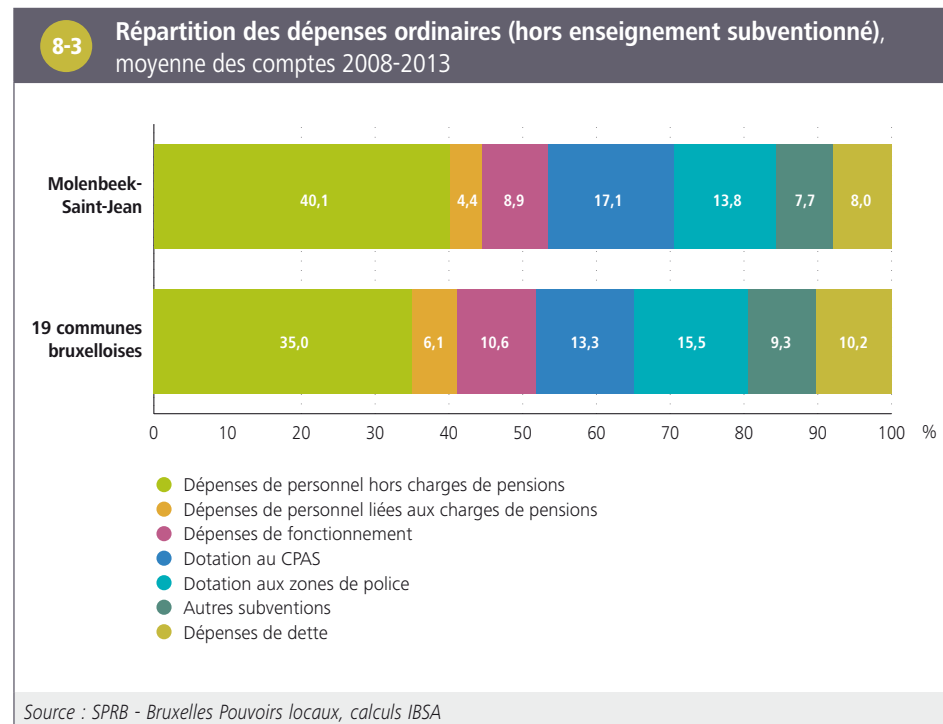


Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

- Notes :
- Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
 - Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

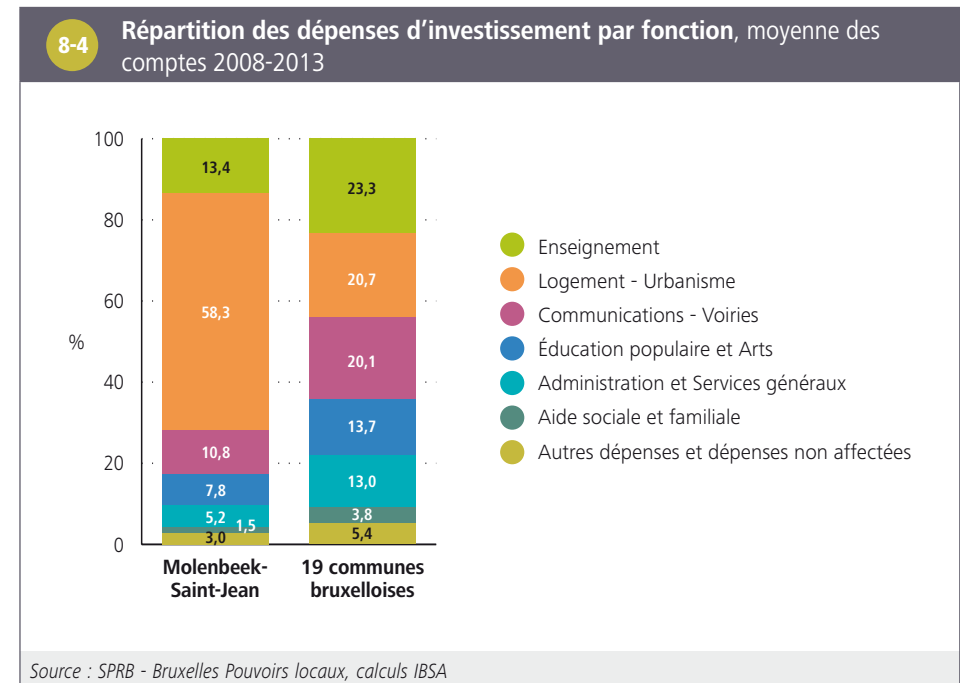
¹⁶ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Les principales **dépenses** de la commune de Molenbeek-Saint-Jean sont les **coûts de personnel** : sur la période 2008-2013, en moyenne, 44,5 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble **8-3**. Les dépenses de transferts liées à la dotation au CPAS sont également, en proportion, plus importantes à Molenbeek-Saint-Jean que dans les 19 communes considérées ensemble, au contraire des autres dépenses (de fonctionnement, de transferts liés à la dotation aux zones de police et aux autres subventions - tirées à la hausse pour les 19 communes notamment par la Ville de Bruxelles - ainsi que des dépenses de dettes).



8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, le domaine du logement/l'urbanisme (qui inclut les contrats de quartiers) a fait l'objet de la plus grande partie des investissements à Molenbeek-Saint-Jean (respectivement 58 % des dépenses d'investissement, contre 21 % pour les 19 communes considérées ensemble). À l'inverse, et étant donné le poids du domaine du logement/urbanisme, les domaines de l'enseignement, des communications/voiries, ainsi que les autres postes, ont occupé une part relativement moins importante des dépenses d'investissement à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau des 19 communes sur cette période **8-4**.



9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2014, 10 687 bâtiments et 37 846 logements sont recensés à Molenbeek-Saint-Jean, dont 3 498 logements sociaux.

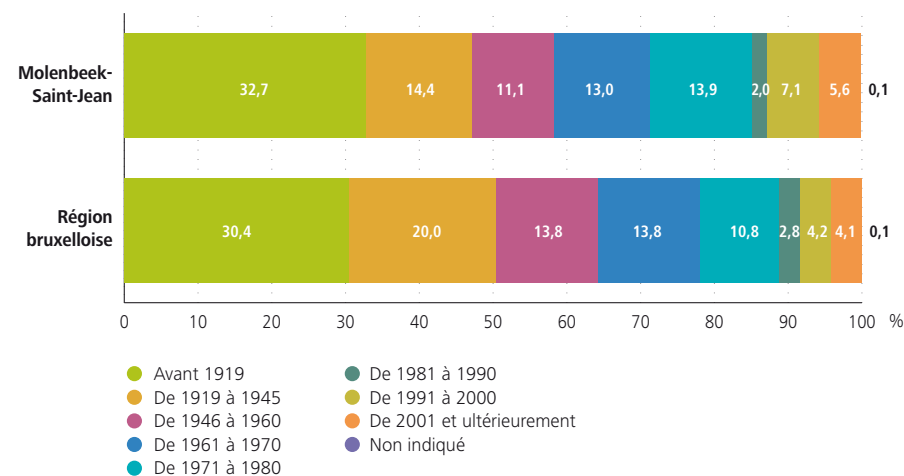
9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Molenbeek-Saint-Jean est une commune qui se situe à cheval sur la [première](#) et la [deuxième couronne](#). À l'ouest de la commune, les logements sont plus récents et de meilleure qualité, tandis qu'à l'est (Molenbeek-Saint-Jean historique, Quartier Maritime) où la densité de population est importante, les logements sont plus anciens et plus vétustes.

En considérant la commune dans son ensemble, sur base des données du Censur 2011 concernant les [logements classiques](#), les logements très anciens - construits avant 1919 - (33 % du parc) ainsi que les logements relativement récents - construits après 1971 - (29 %) sont proportionnellement plus fréquents à Molenbeek-Saint-Jean qu'au niveau régional (où ces types de logements représentent respectivement 30 % et 22 % du parc). Les logements construits entre ces deux périodes sont donc proportionnellement moins fréquents à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle de la Région, en particulier ceux construits entre 1919 et 1945 **9-1**.

9-1

Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1^{er} janvier 2011

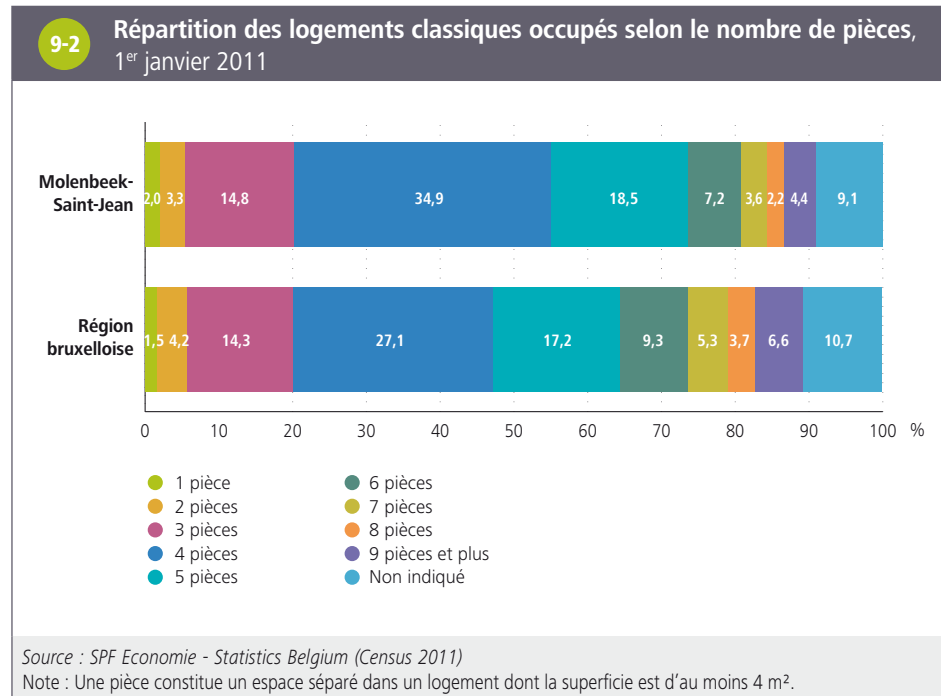


Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

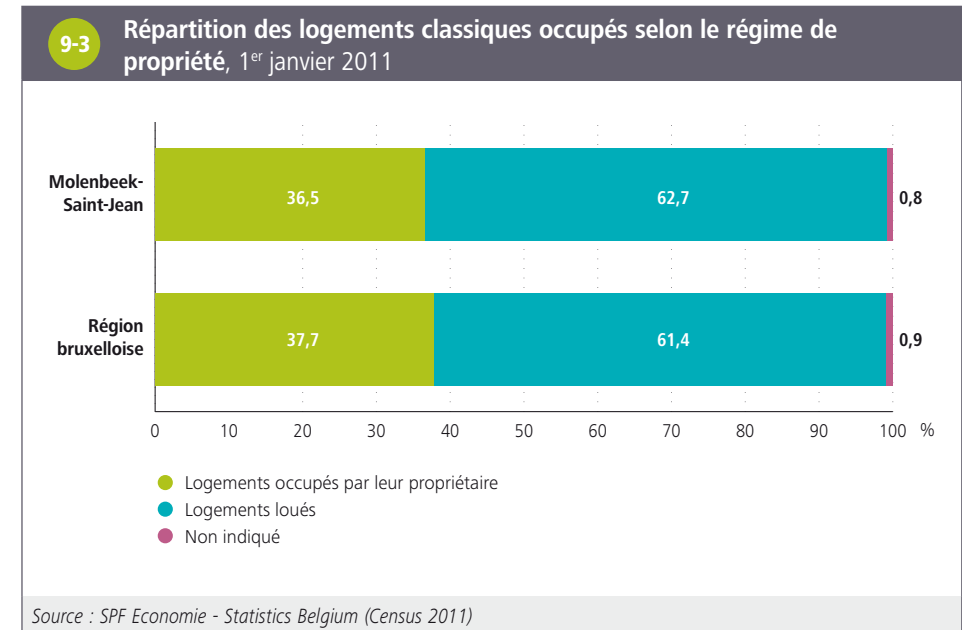
Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Concernant le **nombre de pièces**, la plus grande part des logements à Molenbeek-Saint-Jean disposent de 4 pièces (35 %, contre 27 % à l'échelle de la Région bruxelloise). Les logements de plus de 4 pièces, et en particulier les logements de grande taille (de plus de 6 pièces) sont sous-représentés à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à la situation régionale

9-2¹⁷.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que la part de logements occupés par leur **propriétaire** est légèrement plus faible à Molenbeek-Saint-Jean (36,5 %) qu'à l'échelle de la Région (38 %) 9-3.



17 Notons que la part de logements pour lequel le nombre de pièces est « non indiqué » est importante (9 % à Molenbeek-Saint-Jean et 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Molenbeek-Saint-Jean compte 3 498 logements sociaux, un nombre relativement stable ces dernières années (21 logements de plus qu'en 2005). Rapporté au nombre de ménages, la proportion de logements sociaux est un peu plus importante à Molenbeek-Saint-Jean qu'à l'échelle régionale : on compte environ 9 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre seulement 7 pour 100 au niveau de la Région **9-4**. Néanmoins, sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social est élevée à Molenbeek-Saint-Jean (13 %) ¹⁸.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	3.498	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	9,3	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, en moyenne et en gardant à l'esprit les différences de caractéristiques des logements et du cadre de vie, les loyers et le prix de l'immobilier restent relativement bas à Molenbeek-Saint-Jean en comparaison avec la situation au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 641 euros, contre 732 euros en Région bruxelloise. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 163,9 milliers d'euros, contre 224,8 milliers d'euros dans la Région **9-5**.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	641	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	240,1	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	163,9	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

18 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

10. SANTÉ

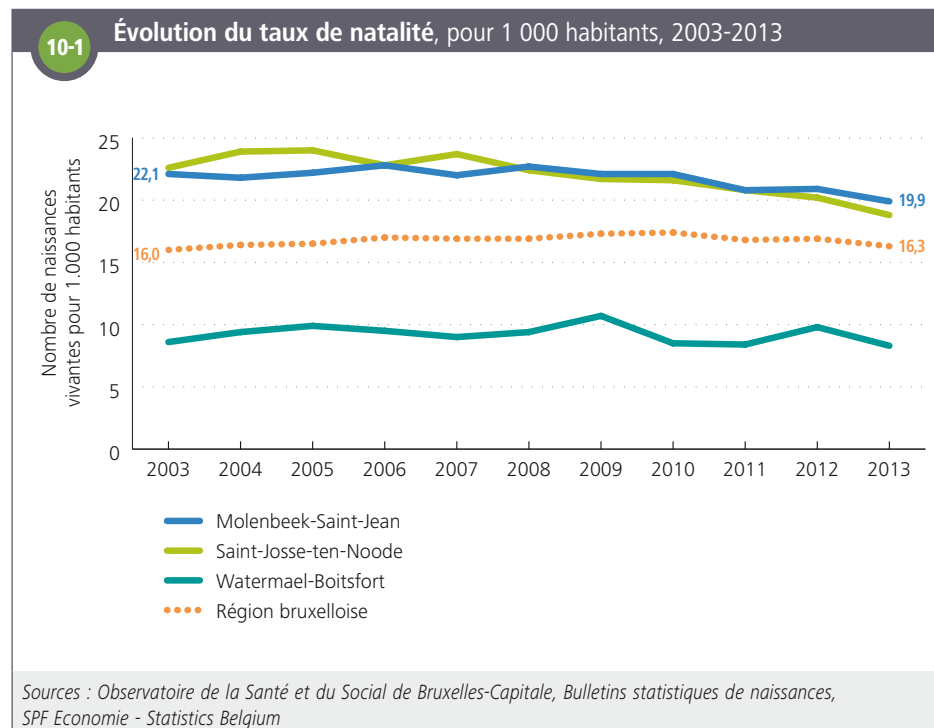
10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 1 884 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Molenbeekois. Les **Bulletins statistiques de naissances** comptabilisent 48 naissances vivantes de plus que les données de **population officielle** en 2013. Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle¹⁹.

Le **taux de natalité** à Molenbeek-Saint-Jean est l'un des plus élevés de la Région (proche de Saint-Josse-ten-Noode, le plus élevé de la Région sur cette période) **10-1**. Rappelons que l'**indice conjoncturel de fécondité** est également plus élevé à Molenbeek-Saint-Jean (2,5) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014²⁰.

Entre l'année 2003 et 2013, le nombre de naissances par an a augmenté (+176 naissances) à Molenbeek-Saint-Jean mais à un rythme moins rapide que la population ; par conséquent, le taux de natalité a quant à lui diminué.

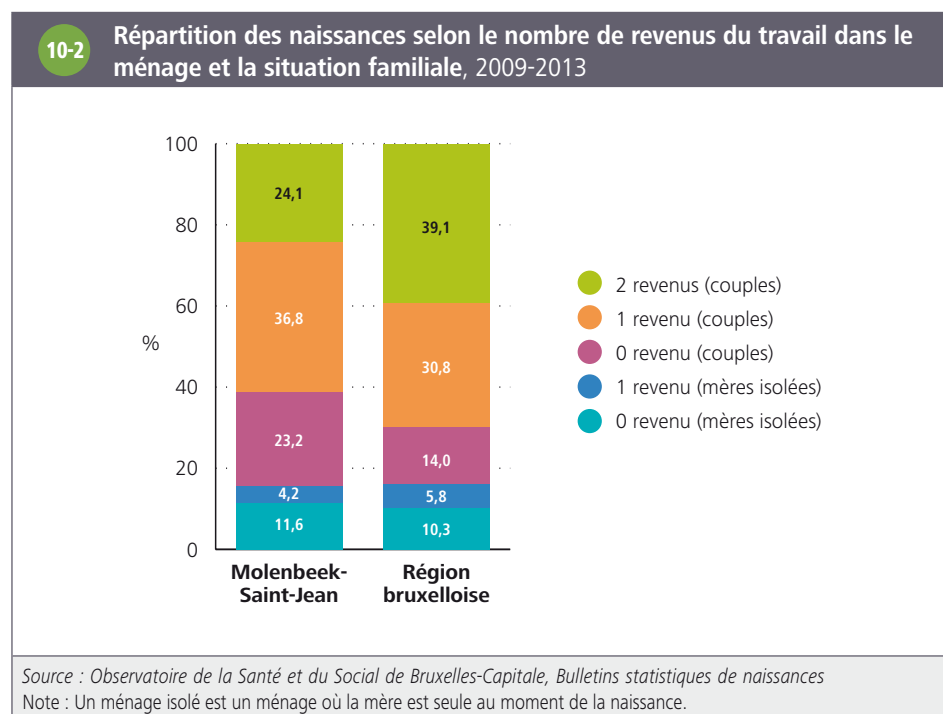


¹⁹ Notons par ailleurs que la **population officielle**, contrairement aux **Bulletins statistiques de naissances**, comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)* ; *Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012*. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²⁰ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation socioéconomique souvent défavorable de nombreuses familles dans la commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est plus élevé à Molenbeek-Saint-Jean (35 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %) ¹⁰⁻². En outre, 41 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu, contre 37 % dans la Région. La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est équivalente à Molenbeek-Saint-Jean et dans la Région (proche de 16 %).



À Molenbeek-Saint-Jean, 46 % des femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013 ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % dans la Région), et plus de huit sur dix ne sont pas nées Belges (82 % à Molenbeek-Saint-Jean contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (55 % des femmes), marocaine (18 %), roumaine (5 %), française (2 %) et congolaise (1,8 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité roumaine a connu la plus forte progression (elle était de 2 % en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont, en proportion, légèrement plus représentées à Molenbeek-Saint-Jean (2,6 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) ¹⁰⁻³ ; cela s'explique par une proportion plus importante de femmes dans cette tranche d'âge à Molenbeek-Saint-Jean, mais également par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus élevé (1,8 % à Molenbeek-Saint-Jean contre 1,4 % au niveau de la Région). Par ailleurs, les **petits poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel** sont proportionnellement un peu moins fréquents à Molenbeek-Saint-Jean (8,9 % contre 9,9 %). Cela pourrait être en partie lié à la présence d'un pourcentage plus important de mères souffrant d'obésité et de diabète à Molenbeek-Saint-Jean. Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Molenbeek-Saint-Jean présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	378	3,9	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	719	7,4	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	853	8,9	9,9
Mères < 20 ans	251	2,6	2,2
Mères ≥ 40 ans	434	4,6	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Molenbeek-Saint-Jean, le **taux de mortalité périnatale** est légèrement plus élevé qu'en Région bruxelloise, mais cette différence n'apparaît pas statistiquement significative

10-4

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'**espérance de vie** à Molenbeek-Saint-Jean est légèrement inférieure à celle de la Région bruxelloise. L'espérance de vie de 2012²¹ des femmes est de 81,5 ans et celle des hommes de 77,5 ans à Molenbeek-Saint-Jean, contre respectivement 82,9 ans et 78,2 ans au niveau de la Région. Sur la période 2002-2012, l'**espérance de vie** a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Molenbeek-Saint-Jean qu'en Région bruxelloise

10-5

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Molenbeek-Saint-Jean, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 319 pour 100 000 hommes et de 224 pour 100 000 femmes

10-6

Après standardisation pour l'âge, ces taux ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise. En revanche, la mortalité prématurée liée aux maladies chroniques des voies respiratoires est plus importante chez les hommes molenbeekois en comparaison avec la situation régionale.

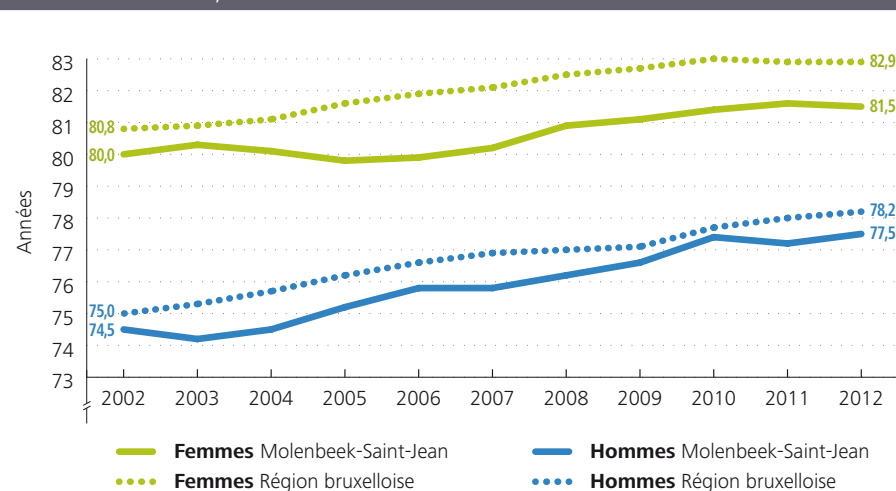
10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013

	Molenbeek-Saint-Jean		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	85	8,7	7,8
Mortalité infantile	29	3,0	3,0
Mortalité foeto-infantile	97	9,9	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-5

Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans¹, 2002-2012



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

21 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Molenbeek-Saint-Jean et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	694	318,8	-2 %	477	224,4	+8 %
Maladies infectieuses et parasitaires	21	9,6	-3 %	21	9,9	+39 %
Tumeurs	231	106,1	-5 %	194	91,3	+7 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	74	34,0	-8 %	41	19,3	+11 %
<i>Tumeur sein</i>	0	-	-	46	21,6	+12 %
Maladies endocriniennes et nutritionnelles	26	11,9	+53 %	16	-	-
Maladies de l'appareil circulatoire	131	60,2	-5 %	84	39,5	+22 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	62	28,5	-1 %	27	12,7	+22 %
<i>Autres cardiopathies</i>	27	12,4	-9 %	18	-	-
<i>Maladies cérébrovasculaires</i>	29	13,3	+14 %	25	11,8	+33 %
Maladies de l'appareil respiratoire	69	31,7	+29 %	35	16,5	+8 %
<i>Maladies chroniques des voies respiratoires</i>	45	20,7	+42 %	19	-	-
Maladies de l'appareil digestif	38	17,5	-8 %	26	12,2	+11 %
<i>Maladies chroniques du foie</i>	25	11,5	+11 %	14	-	-
Symptômes et états morbides mal définis	29	13,3	-8 %	17	-	-
Causes externes	88	40,4	-10 %	35	16,5	-23 %
<i>Suicides²</i>	23	10,6	-27 %	12	-	-
<i>Événements dont l'intention n'est pas déterminée</i>	21	9,6	-4 %	5	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

• Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

• Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Molenbeek-Saint-Jean, après standardisation pour l'âge, l'**incidence** du cancer de la prostate chez les hommes est plus faible qu'au niveau de la Région **10-7**. L'incidence des autres types de cancers qui figurent sur le tableau n'est pas significativement différente de celle de la Région.

Il existe des recommandations de dépistages pour certains cancers, notamment le cancer du sein et du col de l'utérus. À Molenbeek-Saint-Jean, la couverture totale du **dépistage** du cancer du sein est inférieure à celle de la Région. Par contre, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est plus élevée qu'au niveau régional²² **10-8**. La couverture totale est cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Molenbeek-Saint-Jean (47 %) est inférieur à celui de la Région bruxelloise (53 %)²³.

10-7

Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Molenbeek-Saint-Jean et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	144	80,9	-15 %
Poumon-bronches	116	65,2	-2 %
Côlon	89	50,0	-9 %
Femmes			
Sein	237	130,5	-11 %
Côlon	95	52,3	+8 %
Poumon-bronches	57	31,4	-6 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-8

Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Molenbeek-Saint-Jean	Région bruxelloise
Mammothest	13,6 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	48,1 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

22 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

23 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONSS	Office national de sécurité sociale
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONEM	Office National de l'Emploi
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	RIS	Revenu d'Intégration Sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
CPAS	Centre public d'action sociale	SPF	Service public fédéral
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	SPP	Service public fédéral de programmation
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SPRB	Service public régional de Bruxelles
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	UE	Union Européenne
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	ZEMU	Zones d'entreprises en milieu urbain
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse		
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité		
IPP	Impôt des personnes physiques		
MENA	Mineur étranger non accompagné		
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONP	Office national des Pensions		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Molenbeek-Saint-Jean

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be